



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



EXAMEN DES

causes de la violence chez les jeunes

volume 1

RÉSULTATS, ANALYSE ET CONCLUSIONS

volume 2

SOMMAIRE

volume 3

LES POINTS DE VUE DES COMMUNAUTÉS

L'HONORABLE ROY MCMURTRY

ALVIN CURLING





EXAMEN DES

causes de la violence chez les jeunes

volume 1

RÉSULTATS, ANALYSE ET CONCLUSIONS

volume 2

SOMMAIRE

volume 3

LES POINTS DE VUE DES COMMUNAUTÉS

L'HONORABLE ROY MCMURTRY

ALVIN CURLING -

On peut prendre connaissance du présent document en consultant notre site Web, à :
www.rootsofyouthviolence.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2008

ISBN 978-1-4249-8002-4 (Imprimé, série de 3)
ISBN 978-1-4249-8004-8 (Imprimé, Volume 2)
ISBN 978-1-4249-8006-2 (PDF, série de 3)
ISBN 978-1-4249-8008-6 (PDF, Volume 2)
ISBN 978-1-4249-8011-6 (CD-ROM)

Veillez noter que le Volume 4 et le Volume 5 de cette publication hautement spécialisée ne sont disponibles qu'en anglais en vertu du règlement 411/97, qui en exempte l'application de la *Loi sur les services en français*.

This document is available in English under the title:
Review of the Roots of Youth Violence – Executive Summary

On peut aussi se procurer le présent document à :

ServiceOntario Publications
777, rue Bay, niveau du marché
Toronto, Ontario M5G 2C8
Téléphone : (416) 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.serviceontario.ca

Table des matières

Introduction	1
L'Ontario à la croisée des chemins	2
Comprendre les causes	5
Quelles sont les causes?	6
Concentrations des causes	16
Combattre les causes	18
Recommandations pour le premier ministre	32
Perspectives à propos de la mise en œuvre.....	39
Conclusion	44

Sommaire

Introduction

Lorsque le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, nous a demandé d'entreprendre cet examen après la fusillade qui a entraîné la mort d'un élève dans une école secondaire, il a eu la sagesse de ne pas demander qu'on lui propose simplement des idées éphémères sur la façon de déployer plus de mesures répressives pour tenter de supprimer cette violence. Il nous a plutôt demandé de passer une année à étudier d'où vient cette violence, ses causes, et ce qu'on peut faire pour les combattre et faire de l'Ontario un lieu plus sûr sur le long terme.

Ce fut un exercice plein de défis. L'Ontario est une province vaste et très diversifiée. Les problèmes sont complexes et controversés. Le temps était limité et tant les attentes que les pressions étaient élevées. Néanmoins, nous remercions le premier ministre de nous avoir confié cette mission et le félicitons pour les initiatives qu'il a prises en mettant l'accent sur le bien-être à long terme de l'Ontario et de ses habitants.

Tout au long de notre mission, nous nous sommes joints aux conversations plutôt que de les commencer. Bien que notre travail consiste en une analyse plus fondamentale que ce qui a souvent été fait, il n'a pas commencé en vase clos. Au sein du gouvernement provincial et dans d'autres gouvernements, et plus particulièrement dans les communautés de la province, beaucoup de personnes ont fait preuve de compassion et de passion pour essayer de lutter contre la violence dans notre société.

Toutefois, nous avons constaté qu'il n'existait pas de politique générale pour guider ce travail ni de structure pour coordonner les efforts des personnes qui le font. Nous avons observé qu'on mettait plutôt l'accent sur les problèmes que sur leurs causes, ainsi que sur les interventions une fois que les causes s'étaient enracinées au lieu de prendre des mesures de prévention.

Globalement, notre analyse a mis à jour un certain nombre de graves problèmes sous-jacents qui exigent une attention structurée et durable. Bien que cette analyse des « causes » nous ait obligés à nous concentrer sur des problèmes très profonds qui tendent parfois à diviser, et qui, à certains égards, a peut-être donné un ton négatif à notre rapport, nous sommes persuadés que notre plan pour l'avenir est positif. Nous savons que, grâce à une bonne communication et à un engagement durable et tangible, la population nous soutiendra complètement.

Fondamentalement, nous pensons que les Ontariennes et Ontariens appuient et appuieront une approche fondée sur la volonté des gouvernements et des communautés de s'attaquer de manière concertée à des problèmes sociaux enracinés, une approche qui favorise l'établissement de partenariats de quartier dans les régions les plus défavorisées pour former des communautés fortes et une jeunesse épanouie, bien instruite et mobilisée. Et c'est ce que nous souhaitons, ainsi qu'une structure de gouvernance, pour que le changement se fasse de manière coordonnée et durable.

Avant de présenter nos conclusions, nous tenons à souligner les excellents conseils judicieux que nous avons reçus des deux organismes mentionnés dans notre mandat comme partenaires principaux : la ville de Toronto et Centraide. Plus particulièrement, Nancy Matthews, au nom de la ville, et Frances Lankin, au nom de Centraide Toronto, ont mis à notre disposition leurs savoir-faire et expérience considérables et nous ont aidés à saisir toute la portée des problèmes que nous devons étudier et les interventions durables nécessaires pour les neutraliser.

Nous soulignons également que si ce résumé constitue un vaste condensé de notre rapport, la complexité et l'enchevêtrement des problèmes que nous avons étudiés sont tels que les personnes qui souhaitent avoir une idée complète de ces problèmes et de la façon dont nous les avons abordés doivent lire le texte intégral.

L'Ontario à la croisée des chemins

Nous reconnaissons que l'Ontario a fait des progrès à l'égard de quelques-uns des problèmes sur lesquels nous nous sommes penchés. La plupart des mesures que la province prend en matière d'éducation de la petite enfance vont certainement dans la bonne direction, le programme scolaire à plein temps pour les enfants de quatre et cinq ans est très prometteur, les fonds supplémentaires consacrés à l'éducation sont impressionnants et la création du Comité ministériel de réduction de la pauvreté est encourageante. De plus, avant de commencer notre travail et à plusieurs reprises pendant notre mission, le gouvernement a annoncé des programmes qui vont dans la direction des conseils que nous proposons.

Par exemple, au cours de notre mandat, le ministère de l'Éducation a modifié la *Loi sur l'éducation* pour donner suite à certaines des préoccupations formulées par les éducateurs et la communauté autour des problèmes associés à la « politique de sécurité dans les écoles » et leurs conséquences disproportionnées sur les élèves marginalisés et racialisés. D'autres annonces ont été faites, notamment : le financement de nouveaux psychologues, travailleurs sociaux, intervenants auprès des enfants et des jeunes et conseillers d'orientation dans les écoles (août 2007); la nomination de Charles Pascal qui a été chargé de recommander le meilleur moyen de mettre en place le programme scolaire à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans (novembre 2007); l'élargissement du programme Passeport pour ma réussite (novembre 2007); le financement supplémentaire destiné à ouvrir les écoles aux communautés (février 2008); l'établissement de 34 nouveaux centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles (mai 2008); le financement de Grands Frères et Grandes Sœurs Canada et d'autres

groupes communautaires afin de fournir des modèles et des mentors dans les écoles (juin 2008). D'autres exemples d'initiatives gouvernementales susceptibles de combattre les causes de la violence chez les jeunes sont présentés dans le chapitre 8 et mentionnés ailleurs dans notre rapport.

Tous ces programmes appuient notre conclusion que l'Ontario commence à faire des progrès dans sa lutte contre les causes de la violence chez les jeunes. Mais, à d'autres égards, il y a encore de graves problèmes. Les annonces positives auxquelles nous faisons allusion ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie exhaustive pour la jeunesse, car l'Ontario n'a pas établi de stratégie coordonnée pour ses jeunes. Les problèmes très graves qu'on rencontre dans les quartiers où il y a de fortes concentrations de personnes défavorisées et dont le nombre ne cesse de croître, car l'Ontario ne met pas suffisamment l'accent sur ces concentrations de personnes défavorisées malgré la menace très grave qu'elles pausent pour le tissu social de la province. Le racisme devient un problème beaucoup plus profond et plus enraciné que par le passé, car l'Ontario n'y fait pas face. Les nouveaux investissements importants effectués dans l'éducation n'atteignent pas beaucoup des enfants qui en ont le plus besoin, car les obstacles à l'apprentissage décelés depuis longtemps n'ont pas été éliminés. Le système de justice pour la jeunesse de l'Ontario nuit à certains jeunes, car il n'est pas coordonné, continue de pénaliser de manières non stratégiques et ne fait rien pour empêcher la dégradation des relations entre la police et la communauté.

Cela dit, le but n'est pas de critiquer indûment le gouvernement actuel pour les répercussions de politiques adoptées par le passé, dont la plupart ont été héritées par lui. Nous préférons dire que l'Ontario se trouve maintenant à la croisée des chemins.

Les tendances dont nous parlons dans notre rapport, bien que largement masquées par la stabilité des chiffres de la criminalité, suggèrent que la violence chez les jeunes augmente en Ontario et qu'elle s'aggrave. Ces tendances sont très perturbantes. Elles comprennent la concentration croissante d'actes criminels violents commis par des enfants plus jeunes; la fréquence grandissante à laquelle les armes à feu et les armes blanches sont utilisées lors de disputes autrefois réglées par les coups; l'intensification et la férocité de la violence; la nature de plus en plus publique de la violence extrême; l'escalade des armes et des gangs de rue; les quartiers pris dans un cycle de privations à la baisse et mis au défi d'assurer la solidarité et les modèles positifs nécessaires à l'élimination de la violence; et une collectivité encline à ne pas se préoccuper de ces jeunes et de ces communautés, qu'elle considère être la source du problème et non ses victimes.

Nous avons également constaté des signes puissants de déliquescence des liens sociaux fondamentaux jusqu'au point de rupture. Lorsque ces liens se brisent, la violence devient normale, les sensibilités sont brutalisées et les communautés s'isolent. Les conditions qui poussent les communautés à se replier sur elles-mêmes, la tendance à céder l'espace public à la violence et le silence imposé par la peur sont autant de facteurs qui alimentent la violence.

Le résumé que nos consultantes ont préparé sur les séances de consultation des gens de quartiers que nous avons dirigées est très alarmant. Il présente ce que nous avons entendu à Ottawa, Thunder Bay, Hamilton et Kitchener-Waterloo, et dans quatre quartiers de Toronto. Des messages similaires se trouvent dans le rapport de nos consultations avec les jeunes Autochtones qui vivent en milieu urbain un peu partout dans la province.

Dans les quartiers que nous avons visités, on nous a parlé de la violence par les armes à feu, de la violence liée à la drogue et au trafic de drogues, des vols à la sauvette, des attaques de groupes, de la violence verbale, de l'intimidation, des menaces, des gangs de rue, des guerres de territoire, des attaques à l'arme blanche, des bagarres dans les écoles, de la violence dans le sport, de la violence familiale, des agressions sexuelles, de la violence dans les rencontres amoureuses, ainsi que de la violence associée à certains problèmes généraux comme le racisme, l'inégalité et la pauvreté.

On nous a également parlé des répercussions de cette violence sur les communautés, y compris la crainte qui se propage, le code de silence qui s'installe, les stéréotypes dont on affuble les communautés et les jeunes qui deviennent insensibles à la violence, la violence comme un moyen acceptable de régler les conflits, la prolifération des gangs de rue, la présence croissante et le harcèlement de la police, le mal qu'ont les jeunes de se concentrer sur leur scolarité, la difficulté d'enseigner, l'insécurité dans les écoles, les jeunes qui souffrent de dépression et les organismes de services sociaux qui sont de moins en moins capables de répondre à la demande de services.

Les pires conséquences sont ressenties dans les quartiers qui sont souvent déjà isolés du reste de la collectivité à cause de la pauvreté. Mais le plus perturbant, c'est que nombre de ces communautés se composent largement de groupes racialisés. Dans le chapitre 4, nous expliquons comment la pauvreté s'est concentrée au sein de ces groupes à cause du racisme et d'autres obstacles et comment le marché du logement a favorisé la concentration des groupes touchés par une extrême pauvreté.

Lorsque la pauvreté est racialisée, ghettoisée et associée à la violence, le potentiel de stigmatisation des groupes est élevé, ce qui, en retour, leur ferme davantage les possibilités. Si nous laissons ces tendances et répercussions s'intensifier et si la société ne fait rien pour éliminer les conditions sous-jacentes, le pronostic pour les quartiers et l'avenir de cette province est alarmant.

En même temps, il convient de souligner que ce type de violence existe depuis peu de temps en Ontario. Il importe également de mentionner que même les communautés les plus défavorisées de notre province jouissent de dirigeants compétents, de réseaux positifs et de nombreuses personnes dévouées qui œuvrent chaque jour pour les renforcer et en assurer la sécurité.

C'est parce que cet équilibre existe encore, quoiqu'il soit fragile, que nous disons que l'Ontario est à la croisée des chemins.

Comprendre les causes

L'Ontario est à la croisée des chemins dans une grande mesure, parce que les causes de la violence chez les jeunes ne sont pas entièrement comprises, décrites ou combattues.

Comme nous l'indiquons au chapitre 3, lorsque nous avons essayé de cerner ces causes, nous n'avons pas présumé que des circonstances comme la pauvreté étaient nécessairement les causes de la violence chez les jeunes, car si elles l'étaient, notre société serait beaucoup plus violente, vu l'ampleur de ces conditions et circonstances.

Nous nous étions dit qu'il fallait d'abord comprendre la façon de penser des jeunes qui sont au cœur des préoccupations du public : les jeunes qui marchent dans nos rues et entrent dans nos écoles munis d'armes à feu ou autres et semblent ne donner aucune valeur à la vie humaine. Par conséquent, notre analyse portait sur les jeunes dont l'état d'esprit les pousse à n'avoir aucun respect pour la vie humaine, à commettre des agressions ou à tuer, à utiliser des armes à feu dans des lieux publics et à mettre ainsi en danger beaucoup d'autres personnes que la victime visée. Ce n'est qu'en déterminant et éliminant les conditions qui sous-tendent ce comportement que nous pourrions freiner le nombre croissant de jeunes qui pensent de cette manière.

Il faut qu'un jeune soit désespéré pour qu'il circule dans les rues avec une arme. Le sentiment d'être arrivé au bout du désespoir et de n'avoir rien à perdre que ressentent ces jeunes crée un danger omniprésent. Ce danger s'explique par l'impulsivité des jeunes et leur tendance à agir sans réfléchir. La navrante réalité – et souvent tragique – est qu'il suffit souvent de peu de provocation ou d'encouragement pour que cette violence latente explose une fois que nous avons laissé les facteurs de risque immédiat se développer. Les victimes de cette violence sont souvent d'autres jeunes, mais n'importe qui d'entre nous peut l'être aussi, car la violence est imprévisible, en ce qui a trait au lieu, à la cause et aux conséquences.

C'est ce qui est au cœur de ce qui semble être souvent une violence inexplicable et des conséquences dévastatrices pour la communauté dont nous parlons au chapitre 5. C'est la raison pour laquelle la situation actuelle en Ontario devrait nous inquiéter profondément. C'est pourquoi nous devons déterminer les facteurs de risque immédiat de violence qui touchent certains jeunes, puis déterminer et combattre les conditions sous-jacentes.

Quels sont alors les facteurs de risque immédiat, ceux qui créent ce sentiment de désespoir et placent les jeunes sur la voie de la violence? Bien qu'aucun groupe de facteurs ne puisse expliquer toute cette violence, nous sommes persuadés que les jeunes risquent davantage de sombrer dans la violence s'ils :

- ◆ ressentent un sentiment profond d'aliénation et ont une faible estime de soi;
- ◆ n'ont pas d'empathie pour les autres et sont impulsifs;

- ◆ croient être opprimés, pris au piège, injustement traités, ne pas appartenir ou participer à la société;
- ◆ pensent n'avoir aucun autre moyen de se faire entendre;
- ◆ sont désespérés.

D'après ce que nous avons entendu et constaté lors de cet examen, la plupart des jeunes qui ont un sentiment d'appartenir et de participer à la société, se sentent valorisés et en sécurité et ont confiance en l'avenir, ne connaîtront pas ces conditions et ne sombreront pas dans la violence. En effet, beaucoup de jeunes qui répondent aux critères ci-dessus ne commettront pas non plus d'actes de violence, car aucune circonstance ou aucun événement ne déclenchera leur rage ou parce que la société interviendra à temps. Mais lorsqu'un tel élément déclencheur se manifeste avant qu'on puisse intervenir, ce qui est trop souvent le cas, ce sont ces jeunes qui ont beaucoup plus tendance à se comporter de manière très dangereuse.

Il est important de comprendre cela, car cela nous permet de passer de l'exercice qui consiste à déterminer les facteurs de risque immédiat de violence grave à l'analyse des conditions sous-jacentes. Une fois ces conditions déterminées – c'est-à-dire les causes – les stratégies visant à les combattre peuvent être mises en place.

Selon nous, ce sont les causes – les conditions dans lesquelles les facteurs de risque immédiat peuvent s'installer et prendre de l'importance – qui nécessitent l'attention immédiate du premier ministre et de son gouvernement, car le coût de ne pas déterminer et combattre ces causes sera permanent, tragique et élevé.

Quelles sont les causes?

Compte tenu des facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes que nous avons déterminés, nous décrivons dans notre rapport les principales conditions dans lesquelles ces facteurs s'installent et prennent de l'importance dans notre société. Nous examinons la façon dont chacune des nombreuses causes que nous avons déterminées peut se traduire en un ou plusieurs facteurs de risque immédiat. Nous nous concentrons sur les effets, plutôt que sur l'existence, de ces causes.

Bien que nous discutons de chaque cause séparément, beaucoup, voire toutes, s'enchevêtrent souvent de façon à créer des conséquences cumulatives dévastatrices pour beaucoup trop de nos jeunes. Il faut tenir compte de cet enchevêtrement dans les stratégies exhaustives à long terme établies pour combattre les causes de la violence auxquelles notre société est confrontée.

Nous ne tentons pas, dans ce résumé, de présenter tout ce qui a été dit sur les diverses causes, mais y décrivons quelques-unes des causes des plus envahissantes, en commençant par la pauvreté. Nous indiquons qu'il s'agit là des causes des facteurs de risque immédiat comme l'aliénation et le désespoir, et qu'en aucun cas, elles ne mènent directement à la violence chez les jeunes.

Pauvreté

La pauvreté n'est pas la cause directe de la criminalité violente. Si elle l'était, étant donné l'ampleur et la profondeur de la pauvreté dans notre société, la violence serait réellement terrifiante. La plupart des gens qui vivent dans la pauvreté travaillent fort pour conserver un ou plusieurs emplois instables et mal payés, perfectionner leurs compétences ou leur éducation ou préserver leur famille et leur communauté malgré une foule de circonstances négatives; certains font tout cela. Nous devrions tous être admiratifs de tout ce que font ces personnes et de leur dévouement envers une société qui les déçoit de nombreuses manières.

Mais la pauvreté sans espoir, la pauvreté combinée à l'isolement, à la faim et à des conditions de logement indignes, au racisme et aux nombreux rappels quotidiens d'exclusion sociale, peut générer les facteurs de risque immédiat de violence dont nous parlons au chapitre 3. Nous disons « peut générer », car de nombreux facteurs de protection ou contreponds peuvent empêcher l'apparition des facteurs de risque, même dans les pires conditions, ou les atténuer et les maîtriser là où ils apparaissent. Toutefois, la pauvreté est beaucoup trop répandue et les contreponds sont trop peu nombreux pour que cette pauvreté ne soit une question fondamentale pour tous ceux et celles que préoccupe l'ampleur de la violence chez les jeunes en Ontario.

À notre avis, la pauvreté peut entraîner le manque d'estime de soi, le sentiment d'oppression, le désespoir et l'absence d'empathie ou de sentiment d'appartenance, l'impulsivité et d'autres facteurs de risque immédiat par trois voies différentes, mais liées :

- ◆ le **niveau** de pauvreté : l'ampleur de la privation relative que connaissent les personnes pauvres;
- ◆ la **concentration** de la pauvreté dans des zones géographiques définissables, où les répercussions négatives croissent et se renforcent mutuellement, mettant à rude épreuve, lorsqu'elles ne l'éliminent pas totalement, la capacité des familles et des communautés à fournir des contreponds positifs;
- ◆ les **circonstances** entourant la pauvreté, celles dans lesquelles les personnes qui en ont le plus besoin sont privées des services et des installations que nous tenons généralement pour acquis parce que ces services et installations ne sont pas offerts localement, ne sont pas accessibles ou sont trop coûteux, ou pour toutes ces raisons à la fois, ce qui les coupe en bien trop grand nombre des facteurs positifs susceptibles d'empêcher l'enracinement des causes de la violence chez les jeunes.

De fortes concentrations de personnes vivant dans la pauvreté, les logements insalubres, une mauvaise planification urbaine, l'absence de services publics, de magasins ou de commerces, de transport et d'emplois, de modèles ou de mentors, de centres récréatifs et artistiques où les gens peuvent se rencontrer, les obstacles que les lois et règlements en matière d'aide sociale en vigueur en Ontario placent sur le chemin des gens qui souhaitent s'en sortir par le travail ou l'éducation et les autres circonstances associées à la pauvreté dont il est question dans notre rapport sont autant de facteurs qui favorisent les causes de la violence que nous avons déterminées.

Racisme

En 2005, la Cour suprême du Canada a affirmé que « les tribunaux ont reconnu que le préjugé racial contre les minorités visibles est si notoire et incontestable que son existence sera admise sans preuve à l'appui. Ils en ont tout simplement pris “connaissance d'office” comme d'un fait social qui ne peut raisonnablement être contesté. » (sic) (*R. c. Spence*, [2005] 3 R.C.S. 458, par. 5)

De profondes inquiétudes au sujet de cette situation déplorable ont régné sur nos consultations. Nous avons été interloqués de constater à quel point le racisme est présent et se porte bien dans notre société ainsi que les dommages profonds qu'il cause chez les Ontariennes et Ontariens et dans le tissu même de cette province.

Les groupes racialisés sont très divers et les manifestations du racisme les affectent de manières différentes. Beaucoup sont confrontés à des obstacles subtils et généralisés, comme les « plafonnements voilés » ou autres qui les empêchent de participer pleinement à la société. D'autres groupes, notamment les peuples autochtones et les Canadiennes et Canadiens d'origine africaine, continuent aussi de subir une forme beaucoup plus profonde et souvent plus virulente de racisme.

Lors des discussions, on nous a parlé de la détérioration des relations de la police avec les jeunes racialisés, des obstacles qui s'opposent à la création d'une fonction publique et d'un corps enseignant représentatifs, d'un curriculum qui ne motive pas les jeunes racialisés, car il ne tient pas compte de l'apport des minorités dans l'histoire de la province, de l'absence de modèles et de débouchés dans de nombreux secteurs de la société, ainsi que des effets durables et dévastateurs du profilage racial dans de nombreux aspects de la vie quotidienne de la province. Pourtant, les structures publiques servant à lutter contre tous ces problèmes sont encore moins nombreuses que par le passé.

Dans notre rapport, nous parlons du racisme et non de la race. La race n'a rien à voir avec la violence. Aucun groupe n'est plus violent qu'un autre. Il existe des circonstances bien documentées qui engendrent l'aliénation et d'autres facteurs de risque immédiat dans tous les groupes; malheureusement, en Ontario, un nombre disproportionné de groupes racialisés sont victimes de telles circonstances.

Toutefois, si la race n'est pas un élément susceptible de générer des facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes, le racisme en est un. Le racisme porte atteinte à l'identité, ronge le cœur et assombrit l'âme. Il est cruel, blessant et aliénant. Il concrétise tous les doutes qu'une personne peut avoir au sujet de sa capacité de bénéficier de chances égales dans cette société. Il est un obstacle difficile à surmonter, lié à des motifs que la victime ne peut contrôler et contre lesquels elle n'a aucun pouvoir.

Il est facile de comprendre pourquoi le racisme engendre parfois des facteurs de risque immédiat. Comment ne peut-on pas être sensible au fait que, quoi qu'on fasse ou réalise, on est exclu ou dévalorisé uniquement à cause de sa race? Comment ne peut-il pas être aliénant de savoir qu'on peut être ou qu'on a été souvent interpellé par la police, suivi dans les magasins ou rejeté pour la même raison? Comment la volonté d'étudier et de travailler pour avancer dans la vie ne peut-elle pas être minée par la certitude qu'on a moins de chances dans la vie que les autres à cause de sa race? Comment tout cela ne peut-il pas susciter de la désespérance chez les personnes qui y sont confrontées?

De plus, quand on s'attend ce que les grandes institutions de la province fassent le nécessaire pour venir à bout de ces réalités insidieuses et que rien ne se fait, comment peut-on ne pas être profondément blessé et éprouver un tel sentiment d'exclusion?

Toutes ces raisons expliquent pourquoi nous pensons que tous les facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes peuvent découler de la sensation de dévalorisation et des notions souvent exactes associées au racisme, à savoir qu'il détruit tout espoir d'avancer dans la vie, de prospérer et de bénéficier de chances égales. Lorsque, comme c'est souvent le cas, le racisme s'ajoute à la pauvreté et à d'autres sources de privation mentionnées dans notre rapport, ses conséquences sur le problème qui nous intéresse découlent de source.

Aménagement urbain

Les conditions des quartiers où vivent les jeunes se répercutent non seulement sur la qualité de leur vie et les possibilités qui leur sont offertes, mais aussi sur la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes, perçoivent la société et le rôle qu'ils y jouent.

Malheureusement, partout en Ontario, il y a de nombreux exemples de quartiers et d'environnements bâtis et naturels mal conçus, de lieux où les jeunes se sentent impuissants et isolés, de lieux qui les poussent à penser que leurs options sont aussi limitées que leurs horizons. Ces facteurs négatifs comprennent : isolement physique et psychologique du reste de la collectivité; quartiers tristes et inhospitaliers, dénués de locaux où les jeunes peuvent se rencontrer et s'amuser et d'espaces verts; manque d'infrastructure sociale et physique adéquate et accessible; services de transport limités ou non existants; rues, aires communes et passages dangereux.

Beaucoup de quartiers sont éloignés et ne sont pas desservis par les transports en commun, de sorte que les jeunes sont isolés du reste de la collectivité et ont de la difficulté à trouver du travail. Ces mêmes conditions empêchent beaucoup de parents de s'occuper de leurs enfants ou de participer aux activités scolaires ou communautaires.

Le problème de l'absence de lieux où les jeunes peuvent se rencontrer est une question à laquelle les personnes que nous avons rencontrées prêtent beaucoup d'importance. Nous avons découvert des quartiers inhospitaliers, caractérisés par l'absence de lieux où les jeunes pourraient se réunir, s'amuser ou créer. Ainsi, les jeunes qui en ont le plus besoin, n'ont aucun moyen de dépenser leurs énergies et de passer du temps, ne disposent d'aucun endroit ou d'aucunes installations où ils pourraient exprimer leur créativité et rencontrer des mentors ou autres modèles positifs. Puis, lorsque ces jeunes traînent dans la rue parce qu'ils n'ont rien de mieux à faire, ils sont souvent stéréotypés et harcelés, ce qui renforce leur sentiment d'aliénation.

Même les organismes qui souhaitent aider les jeunes, surtout ceux qui sont dirigés par des jeunes, manquent d'espace; ainsi, le nombre de services et de programmes qui pourraient aider les jeunes qui en ont le plus besoin s'en trouve davantage réduit.

Problèmes dans le système éducatif

L'éducation est universellement considérée comme l'un des meilleurs moyens d'échapper à la pauvreté ainsi qu'un investissement important dans l'avenir des gens, des familles et des communautés et, par conséquent, dans le tissu social de notre société. S'il est vrai que l'éducation est de mieux en mieux financée en Ontario, nous avons découvert que cinq éléments du système faisaient partie des facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes : les politiques en matière de sécurité dans les écoles, le curriculum, les méthodes parfois utilisées pour orienter et conseiller les élèves, la composition et la formation du personnel enseignant, et la criminalisation.

Les dispositions de la *Loi sur l'éducation* relatives à la sécurité dans les écoles favorisaient une politique de « tolérance zéro » pour des comportements « inacceptables » dans les écoles. Certains de ces comportements sont en effet graves et exigent des interventions importantes. Mais, à cause de ces dispositions, beaucoup de jeunes ont été suspendus ou renvoyés de l'école sans égard à leur situation et sans l'aide nécessaire pour qu'ils puissent continuer à apprendre ou à poursuivre des activités positives. La plupart des gens nous ont dit que les dispositions relatives à la sécurité dans les écoles avaient eu des conséquences disproportionnées sur les élèves racialisés, les élèves handicapés et les jeunes dont les parents n'ont pas l'habitude de rencontrer le personnel enseignant et administratif ou ont du mal à le faire.

Les modifications apportées récemment à la *Loi sur l'éducation* au sujet des dispositions relatives à la sécurité dans les écoles sont une étape dans la bonne direction, mais elles ne suffisent pas à régler les problèmes très graves dont on nous a parlé. L'Ontario devra régler les conséquences à

long terme des politiques mises en œuvre entre 2001 et 2008, et des lacunes de la nouvelle politique pendant de nombreuses années à venir.

Le curriculum est une autre question qui nous préoccupe beaucoup dans le système ontarien de l'éducation. Selon des rapports publiés précédemment le curriculum « reflète largement la présence européenne et la participation des Européens à la création et au développement du Canada et, à ce titre, incite peu ou pas du tout les Afro-Canadiens à cultiver leur fierté à l'égard de leur héritage africain » (Four-Level Government/African Canadian Community Working Group, 1992 : p. 78). Cette réflexion vaut aussi pour les peuples autochtones.

Pour les jeunes qui développent leur identité, cela signifie que les peuples autres que les Européens n'ont pas contribué de manière significative au développement social, culturel et économique du Canada et du monde; la société prête peu d'importance à ces jeunes et leur famille; ils ne peuvent réussir que dans certaines disciplines et leurs réussites et réalisations ne sont parfois pas reconnues. De toute évidence, les élèves qui ne se reconnaissent pas dans le curriculum ne peuvent pas non plus s'identifier au système d'éducation.

La formation des conseillers d'orientation porte également à préoccupation; ces personnes ne savent pas à quel point les facteurs qui touchent les jeunes qui appartiennent à d'autres groupes ethnoculturels sont complexes, car on ne leur a pas appris. Souvent, leurs attentes concernant ces jeunes sont peu élevées en raison des préjugés associés à leurs antécédents.

De même, les élèves, les familles, les communautés et les intervenants combattent depuis longtemps les attentes peu élevées de certains enseignants à l'égard des élèves racialisés, en particulier ceux d'origine africaine. De plus, ils soulèvent continuellement le problème du manque d'enseignants formés pour comprendre les nuances et les luttes particulières auxquelles sont confrontés les enfants racialisés et de l'absence de modèles pour ces enfants. Lorsque ceux-ci voient des personnes de leur race et de leur couleur dans des postes d'enseignement et d'administration, cela peut les encourager à vouloir réussir et à avoir confiance dans leurs capacités. Mais cela permet aussi aux autres élèves d'avoir un regard plus positif sur eux.

Le dernier problème est la criminalisation. Beaucoup de jeunes expulsés et suspendus se sont retrouvés dans la rue pendant de longues périodes, les interactions avec la police se sont accrues, ainsi que les risques de criminalisation. En même temps, les politiques de « tolérance zéro » ont conduit nombre d'écoles à demander l'intervention de la police pour des comportements dont elles se seraient occupées elles-mêmes par le passé, entraînant une plus grande criminalisation pour beaucoup de jeunes marginalisés et les conséquences dont nous parlons ci-dessous.

Problèmes familiaux

La plupart des familles offrent un environnement sûr et rassurant où les enfants peuvent s'épanouir et apprendre. Mais beaucoup ne le font pas. Certaines familles sont divisées, maltraitantes ou ont des difficultés émotionnelles ou financières. Certains jeunes n'ont pas de famille. Sans le soutien d'une famille solide, l'aliénation, le manque d'estime de soi, d'espoir ou d'empathie, l'impulsivité et d'autres facteurs de risque immédiat de violence peuvent s'installer, en particulier lorsque les jeunes sont confrontés à d'autres causes de facteurs de risque immédiat, comme la pauvreté, le racisme ou la maladie mentale. Une vie familiale très perturbée peut aussi avoir des conséquences dommageables sur l'intérêt que les jeunes portent aux études, leur capacité d'apprendre et leurs relations avec leurs camarades et le personnel enseignant.

La famille continue d'évoluer au Canada, et les programmes sociaux, les politiques et les structures, souvent conçus pour le modèle de famille nucléaire, ne répondent pas aux besoins de beaucoup de familles. Nombreux sont les parents seuls qui savent très bien faire face à cette tâche difficile que celle de s'occuper des enfants, mais certains ont besoin d'aide, surtout s'ils sont en proie à d'autres difficultés. Lorsque les parents reçoivent l'aide dont ils ont besoin, ils peuvent élever leurs enfants avec un sentiment d'espoir et des attentes élevées. Au final, ce n'est pas la structure familiale, mais les difficultés que connaissent les familles qui engendrent les facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes.

On dit souvent que la présence des pères, en particulier des pères noirs, est déterminante pour éviter que les jeunes Noirs ne tombent dans la violence. Or, les experts et les personnes que nous avons consultées tout au long de cet examen, quels que soient leur confession, leur race et leur sexe, nous ont dit que le soutien des parents, l'encouragement à l'école, la reconnaissance, l'attention portée à la santé mentale, le respect, les perspectives d'avenir, un logement décent et une image suffisamment positive de la race, de la religion et de la culture étaient indispensables pour que les jeunes s'épanouissent. La présence du père ne suffit pas, il doit aussi s'occuper de ses enfants et leur inculquer des valeurs positives.

Les enfants d'immigrants ou de réfugiés sont souvent les plus vulnérables aux conditions susceptibles d'engranger des facteurs de risque immédiat, comme le racisme et la pauvreté. Les parents nouveaux immigrants ou réfugiés, en proie eux-mêmes à divers problèmes pour s'établir dans leur nouvel environnement, n'ont souvent pas le temps de s'occuper des difficultés que leurs enfants éprouvent à l'école ou ne peuvent pas les aider, car ils sont parfois incapables de communiquer avec le personnel enseignant ou réticents à discuter avec des personnes en position d'autorité. Beaucoup d'écoles n'ont pas les ressources pour aider ces familles à s'adapter ou les accueillir, et les services d'établissements disposent aussi de moyens limités.

Certains jeunes n'ont personne au monde. Certains ont toujours vécu en foyer d'accueil, alors que d'autres sont sans-abri et vivent dans la rue. Les jeunes en foyer d'accueil qui passent d'une famille à l'autre ignorent ce que c'est qu'appartenir à une famille. Cette absence de sentiment

d'appartenance ou de sécurité se traduit souvent par l'aliénation, la détresse et la désespérance. Les jeunes qui vivent dans la rue sont souvent victimes de violence et la dureté de cette vie peut engendrer ces facteurs de risque immédiat et d'autres.

Souvent, les enfants et les jeunes confiés aux services de protection de l'enfance se retrouvent pris en charge par un autre système, dont le système de justice pénale. On nous a dit qu'un nombre disproportionné de jeunes contrevenants en Ontario provenaient des services de protection de l'enfance, et qu'il y avait une voie directe entre ces services et le système de justice pour la jeunesse.

Santé

La santé intervient dans le développement des facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes. Certains problèmes de santé ne sont pas des causes en eux-mêmes, mais sont plutôt étroitement liés à quelques-unes des causes dont nous avons déjà discuté, comme les carences nutritionnelles, l'inactivité physique, l'obésité et les troubles de l'alimentation, qui sont des conséquences de la pauvreté et de l'environnement. On considère parfois que d'autres problèmes, comme les troubles de santé mentale et la toxicomanie, sont directement associés aux facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes, par exemple l'aliénation, l'impulsivité et le sentiment de non-appartenance.

Les troubles de santé mentale sont trop souvent oubliés, alors que c'est une question très importante pour les jeunes. Certes, la plupart des jeunes qui souffrent de problèmes mentaux ne sont pas violents, mais les conséquences pour eux et leur famille risquent d'être préoccupantes.

Dans toutes les cultures, environ un enfant ou un jeune sur cinq en Ontario souffre de troubles de santé mentale ou du comportement qui nécessitent des interventions, mais on nous a dit que 80 pour 100 de ces enfants et de ces jeunes n'obtiennent pas les services psychiatriques ou le soutien dont ils ont besoin. Cette absence de traitement se traduit par l'intensification des troubles mentaux et de leurs effets sur les jeunes (le sentiment d'aliénation, l'impulsivité et l'estime de soi). Elle accroît les pressions et le stress que subissent déjà les familles et cela conduit parfois les jeunes à perturber leurs camarades de classe, leurs amis et d'autres jeunes.

Il est particulièrement important que les enfants d'âge préscolaire ou scolaire qui souffrent de troubles de santé mentale reçoivent l'aide dont ils ont besoin. Plus l'intervention est précoce, plus les résultats peuvent être positifs.

Les jeunes n'ont pas la possibilité de s'exprimer

Les jeunes qui sont déjà à risque d'aliénation sociale éprouveront davantage ce sentiment s'ils n'ont pas d'occasions de se faire entendre sur les questions qui les touchent directement et dans l'immédiat et, par conséquent, de ressentir une perception de soi négative, plus de méfiance envers les autorités, ainsi qu'un sentiment d'impuissance et d'exclusion de la collectivité en général.

Or, au cours de l'année écoulée, les jeunes ont proposé des idées nouvelles et innovantes ainsi que des solutions inspirantes pour les problèmes que nous avons étudiés. À divers égards, les jeunes et les organismes dirigés par les jeunes sont les mieux placés pour savoir ce dont les autres jeunes ont besoin. Ne pas leur donner la possibilité de s'exprimer dans nombre de domaines qui les concernent immédiatement leur transmet un message de possibilités limitées et les exclut de la prise de décisions.

Absence de débouchés économiques pour les jeunes

Les obstacles auxquels se heurtent les jeunes des communautés défavorisées à la recherche de débouchés sont nombreux; il peut s'agir simplement de l'absence de moyens de transport pour se rendre aux entrevues d'embauche ou de problèmes beaucoup plus complexes, comme le racisme. La situation des parents, qui n'ont pas la capacité de mettre leurs compétences et leur expérience à profit, peut aussi jouer un rôle dévastateur.

Beaucoup de jeunes n'ont pas de modèle ou de personne qui peut les aider à se préparer à une entrevue ou durant les premières semaines de travail. D'autres ont reçu toute leur vie le message qu'ils n'avaient pas grand-chose à offrir ou s'aperçoivent très vite qu'un simple code postal peut les empêcher de trouver du travail.

Beaucoup de jeunes sont frustrés et révoltés par leur incapacité de subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille. Si on ajoute ces facteurs et d'autres à l'importance que prête la société à la réussite économique et aux possessions, les conséquences sur l'estime de soi, la foi en l'avenir et le sentiment d'appartenance peuvent être très dramatiques.

Problèmes dans le système de justice

Dans notre rapport, nous déplorons l'absence de stratégie globale ou de vision cohérente au sein du système ontarien de justice pour la jeunesse. Trois ministères gèrent certaines parties du système, mais aucun ministère n'en a la responsabilité, n'a établi d'orientation politique globale ou n'a reçu le mandat de déterminer la meilleure façon de dépenser les quelque 850 millions de dollars qui sont alloués au système chaque année.

De toute évidence, on ne réfléchit pas stratégiquement à la façon dont la justice pour la jeunesse peut influencer les causes de la violence chez les jeunes. Pour l'instant, le système éparpille ses ressources, ce qui, à notre avis, ouvre la voie aux facteurs de risque immédiat de violence de deux manières.

La première est la criminalisation excessive. Nous trouvons évidemment normal que le système de justice serve à combattre la criminalité, mais nous déplorons le fait qu'on y ait trop souvent recours pour régler des problèmes mineurs n'impliquant pas d'actes de violence. La criminalisation peut pousser les jeunes à penser qu'ils n'ont pas d'avenir et avoir des conséquences négatives sur la manière dont leurs camarades, leur famille, l'école et la communauté les perçoivent. Elle peut leur fermer les portes et modifier l'image qu'ils se font de leur avenir. Elle peut leur faire rencontrer des criminels, détruire l'espoir et alimenter l'aliénation.

Nous admettons que la justice doit intervenir dans de nombreux cas, mais nous pensons qu'elle doit le faire de manière stratégique et en tenant pleinement compte des conséquences. Lorsqu'il est mal utilisé, le système de justice pour la jeunesse a le potentiel de multiplier les facteurs de risque de violence future plutôt que de les réduire.

Le deuxième point concerne les relations entre la police et les jeunes, notamment les jeunes des groupes minoritaires, mais pas exclusivement. Dans beaucoup de régions de la province, ces relations se caractérisent par une agressivité excessive. Encore une fois, nous trouvons normal que la police intervienne, quels que soient l'endroit ou la manière dont elle déploie ses forces, mais ce qui nous dérange, c'est la façon dont certains agents de police exercent leurs pouvoirs. Nous savons que le travail de la police est difficile et souvent dangereux et nous respectons le professionnalisme avec lequel la plupart des policiers s'acquittent de leurs responsabilités.

Cela n'est pas le cas pour certains policiers. À maintes reprises, on nous a dit que lorsque les policiers se comportent de manière agressive, que lorsque des jeunes sont pris à partie à cause de leur race et traités brutalement, ils peuvent éprouver un sentiment d'aliénation, de dévalorisation et de désespérance et se dire qu'ils n'ont rien à attendre de la société. De plus, la communauté risque également de ne plus faire confiance à la police et de ne pas l'aider à combattre la criminalité ou à assurer la sécurité publique. Lorsque cela se produit, on renforce plutôt que d'éliminer les causes de la violence chez les jeunes.

Concentrations des causes

Nos conseils au premier ministre portent, entre autres, sur la nécessité de cibler l'attention et les ressources dans certaines régions de l'Ontario où les causes de la violence chez les jeunes trouvent un terrain particulièrement fertile. De toute évidence, nombre des circonstances aptes à engendrer les facteurs de risque immédiat – les causes de cette violence – apparaissent et s'épanouissent dans des endroits précis.

L'Ontario doit s'appliquer à combattre les causes là où elles sont le plus enracinées et les plus nocives : dans les quartiers caractérisés par de fortes concentrations de pauvreté. Cette approche est fondée sur les raisons et éléments clés suivants :

Cibler les causes de la violence chez les jeunes : Nous devons recenser les quartiers où de multiples causes s'imbriquent pour produire des facteurs de risque immédiat, et leur donner la priorité afin de générer des impacts structureaux profonds et durables sur les causes.

Miser sur les atouts : Nous devons examiner chaque quartier afin de déterminer ce qui fonctionne déjà et de trouver et de renforcer les sources locales d'atouts. L'essentiel est que cette action ne serve pas à simplement nommer les problèmes.

S'adapter : Pour lutter contre les causes de la violence chez les jeunes, on doit comprendre la constellation particulière de problèmes auxquels un quartier est confronté, ainsi que ses capacités et ses points forts, puis adapter les politiques et les programmes en fonction des conditions locales et de la manière dont elles s'alimentent les unes les autres.

Renforcer les communautés : Si on veut s'attaquer aux problèmes locaux à l'échelon local et s'assurer que les solutions viennent des atouts locaux, les habitants et les organismes locaux doivent participer activement à l'établissement des politiques et des priorités. Il en résultera une communauté plus forte, qui sera alors capable de réduire l'impact des causes de la violence tout en commençant à les éliminer.

Collaborer : L'approche axée sur les réalités locales exige et facilite la coopération entre les gouvernements et les communautés de manière à tirer le mieux parti des initiatives et des atouts de chacun.

Les interventions menées en Angleterre et à Toronto à cet égard nous encouragent beaucoup. Dans les deux cas, tous les efforts se sont concentrés sur les quartiers défavorisés. En Angleterre, on a établi une stratégie nationale selon laquelle les grands ministères se sont appliqués à améliorer les quartiers les plus défavorisés, y compris en travaillant avec des partenariats stratégiques locaux composés de représentants des autorités locales, des habitants de la communauté et des organismes de services à la communauté.

À Toronto, la ville a aligné ses propres services autour de 13 quartiers prioritaires et s'organise maintenant à l'échelon local afin de comprendre et de satisfaire les besoins de ces quartiers par l'entremise d'équipes d'action de quartier. Ces équipes ont été transformées en partenariats avec les habitants et les organismes pour accélérer les choses. Non seulement cela s'est traduit par une attention renouvelée vers ces quartiers et les problèmes auxquels ils font face, mais aussi par plus de collaboration et de coordination au sein de l'hôtel de ville lui-même. Les deux exemples illustrent le pouvoir de ce concept, non seulement d'améliorer les quartiers, mais aussi d'aligner les gouvernements autour de cet objectif important.

La première étape lorsqu'on utilise une approche axée sur les réalités locales pour combattre les causes de la violence chez les jeunes est de déterminer où se concentrent les éléments qui alimentent ces causes. Le processus de recensement des lieux doit être objectif et fondé sur des critères clairs et appropriés que les communautés peuvent comprendre et reconnaître.

Dans notre rapport, nous parlons des approches adoptées en Grande-Bretagne et à Toronto. Nous décrivons ensuite une méthodologie pour appliquer ces approches partout en Ontario. Cette méthode utilise cinq indicateurs de marginalisation, ainsi que des données extrêmement fiables déjà établies par Statistique Canada qu'elle compile ensuite en un indice de marginalisation relative. Cet indice peut ensuite servir à comparer l'ensemble de l'Ontario au moyen de petites unités géographiques comprenant environ 400 à 700 personnes chacune, ce qui permet d'obtenir une évaluation très précise des endroits où les besoins sont les plus criants. Comme les autres approches adoptées pour ce problème, ce ne sont pas les personnes qu'on identifie, mais les lieux. À notre connaissance, cette approche pourrait, après quelques améliorations, produire des données au début de 2009.

Cette méthodologie permet d'ordonner les régions par ordre de concentration de personnes défavorisées ou par rapport à des données de référence provinciales, régionales ou locales. Une fois ces données disponibles, nous proposons que la province collabore avec les municipalités qui comptent les plus fortes concentrations de personnes défavorisées afin d'améliorer le processus d'évaluation à l'aide des renseignements locaux qui peuvent porter, par exemple, sur les services disponibles ou requis pour améliorer les conditions. Cette information peut également inclure des renseignements essentiels pour délimiter les quartiers et cibler les efforts, en tenant compte de groupements de petites zones déterminées au moyen de l'indice, ainsi que des caractéristiques géographiques et sociales locales qui permettent de délimiter les quartiers de manière naturelle.

Une fois les quartiers les plus défavorisés recensés, la province peut ensuite former des partenariats stratégiques de quartier composés de représentants des gouvernements, des communautés et des organismes de services aux communautés, afin d'établir des plans locaux visant à améliorer les conditions dans ces quartiers et de travailler ensemble à leur mise en œuvre. Cela produira un moyen très puissant de combattre quelques-unes des causes les plus profondes de la violence chez les jeunes.

Malgré l'extrême importance de cette approche, avant d'aller plus loin, il importe de souligner qu'elle ne doit pas remplacer les politiques publiques plus générales qui doivent être mises en place pour désamorcer les causes de la violence lorsqu'elles apparaissent. Bien que particulièrement dévastatrices lorsqu'elles se concentrent dans un lieu particulier, les causes décrites peuvent survenir n'importe où et nécessitent des interventions à chaque fois.

Combattre les causes

Nous en avons conclu qu'une stratégie d'égalisation des chances devait être mise en œuvre partout en Ontario afin de mobiliser le capital social et d'autres actifs dans nos communautés et d'éliminer ces causes et leur concentration. Nous devons transformer le terreau qui alimente les facteurs de risque immédiat de la violence en un nouveau terreau propice à l'espoir et aux possibilités.

Notre rapport se concentre essentiellement sur cette tâche. Toutefois, nous parlons également des interventions qui doivent être prises localement pour aider les jeunes qui subissent les facteurs de risque immédiat qui nous préoccupent tant. Nous ne nous attardons pas sur ce sujet, car il existe déjà des programmes dont on peut s'inspirer, l'essentiel étant d'accroître des moyens de faire participer la communauté aux interventions qui – selon les indications – semblent fournir les meilleurs résultats. Nous ajoutons également notre voix à celles des personnes qui souhaitent que les armes à feu soient interdites en Ontario, pour les raisons présentées dans notre rapport.

Globalement, pour alimenter l'espoir et créer des possibilités en Ontario, une approche fondée sur quatre piliers nous semble essentielle. Ensemble, ces piliers assureront un contexte social restauré, un cadre stratégique pour la jeunesse, la capacité des communautés à lutter contre les causes de la violence chez les jeunes et un nouveau système de gouvernance intégré afin d'aligner et de poursuivre les mesures visant à combattre les causes de la violence chez les jeunes.

Pilier 1 : Un contexte social restauré – égalisation des chances et lutte contre le racisme

Ce pilier réunira les stratégies requises pour éradiquer le niveau, les concentrations de pauvreté et les circonstances qui entourent la pauvreté, et portera sur les questions qui y sont étroitement liées, dont le racisme, le logement, l'éducation, la santé mentale, le soutien aux familles et soutien communautaire, les transports et le système judiciaire. Il s'ensuivra une stratégie à long terme ciblée et mesurable afin de passer de l'exclusion sociale à l'inclusion sociale, et de créer plus de possibilités pour les jeunes qui n'en ont pas pour l'instant.

Dans ce pilier, nous parlons des changements à apporter au contexte social qui nous semblent nécessaires pour combattre les causes de la violence chez les jeunes. Il a fallu un certain

nombre d'années pour que les causes de la violence chez les jeunes évoluent ainsi. Elles ne sont pas l'œuvre d'un parti ou d'un gouvernement ni celle d'un segment de la société.

Tout comme ces omissions et ces commissions stratégiques ont évolué au fil du temps, il faudra du temps pour y remédier. Certaines initiatives, dont la lutte contre le racisme, l'examen des circonstances entourant la pauvreté et les problèmes de santé mentale, ainsi que l'édification de carrefours communautaires, peuvent et doivent progresser immédiatement, alors que pour d'autres, le temps qu'il faudra pour les mettre en marche variera et leur mise en œuvre prendra quelques mois, quelques années ou une génération entière.

Nous insistons sur ce point pour montrer clairement que la portée de notre analyse ne signifie pas que nous nous attendons à ce que tout ce dont il a été question dans ce pilier puisse se faire sur-le-champ. Nous ne prétendons pas avoir résolu tous les détails ou tous les choix. Nous décrivons plutôt les orientations générales du pilier consacré au contexte social et reconnaissons que, pour être durables, les progrès doivent être bien planifiés et s'accumuler au fil des ans. Ce que nous proposons sans aucun doute est de prendre un ferme engagement pour que le contexte social de l'Ontario soit valable pour tous et délaissier les méthodes sporadiques et à l'emporte-pièce pour y parvenir.

Pour les raisons définies aux chapitres 4 et 5 de notre rapport, nous commençons par les problèmes de pauvreté et de racisme, et particulièrement sur les lieux où ils s'entrecroisent. Nous tenons néanmoins à souligner que les causes de la violence chez les jeunes existent également ailleurs et dans d'autres contextes et qu'elles peuvent se manifester chez les Ontariennes et les Ontariens de toutes origines. L'aliénation, le manque d'espoir ou d'empathie et d'autres facteurs de risque immédiat sont largement – mais pas exclusivement – conditionnés par l'entrecroisement du racisme et de la pauvreté. Si le meilleur moyen de dénouer les causes les plus pernicieuses de la violence chez les jeunes est souvent de travailler auprès des communautés les plus défavorisées et en leur sein, il faut aussi que les mesures que nous évoquons dans ce pilier soient prises à une plus vaste échelle.

Nous n'essayerons pas de résumer ici tous les conseils que nous présentons au pilier 1, mais aborderons plusieurs des domaines étudiés afin d'illustrer notre approche. La liste des principaux domaines traités au pilier 1 se trouve dans la section sur les recommandations incluses dans le présent résumé, avec les points saillants de nos conseils et une indication de l'endroit où on peut trouver le reste de nos conseils dans le rapport.

Comme le pilier 1 l'indique clairement, il est urgent et essentiel de s'attaquer à la pauvreté et aux circonstances qui l'entourent. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on doit recevoir des services inférieurs à la norme dans toutes sortes de domaines, allant du logement aux installations récréatives et artistiques en passant par les transports.

Tout comme un jour il a été décidé de créer le système d'éducation publique, les hôpitaux et l'assurance-santé, le moment est venu de reconnaître que les personnes les plus défavorisées doivent avoir accès à des services publics de premier ordre. Ce n'est pas seulement une

question de dignité humaine, c'est aussi un moyen économique de parer aux risques propices aux causes de la violence chez les jeunes.

En outre, la province devrait s'attaquer immédiatement à cette tâche de longue haleine qu'est la ségrégation économique qui caractérise désormais certaines de nos villes. Comme nous le démontrons, de fortes concentrations de personnes défavorisées entraînent d'énormes coûts sociaux de longue durée et il faudra beaucoup de mesures durables et efficaces pour renverser le courant actuel, qui est très alarmant.

Par ailleurs, il est clair que des mesures doivent être prises d'urgence pour s'attaquer au racisme qui s'est implanté dans la province, la première de ces mesures étant la collecte de statistiques fondées sur la race, comme cela se fait régulièrement en Angleterre depuis un certain temps. Sans données, il est impossible de déterminer avec certitude où sont les problèmes, la manière de les régler, les meilleures solutions et ce qui fonctionne. À notre avis, de telles statistiques sont requises à l'échelle du système judiciaire, ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'emploi.

La Province devrait demander à tous les organismes du secteur public d'établir des plans d'action pour lutter contre le racisme institutionnel. Pour ce qui est de la police, nous proposons également des initiatives temporaires pour venir à bout des situations explosives qui continuent de se produire entre les agents de police de première ligne et beaucoup de jeunes. On pourrait, par exemple, former des comités chargés d'étudier les problèmes entre la police et les jeunes des quartiers défavorisés et mettre en place des programmes de sensibilisation au racisme dans les quartiers pour les agents de première ligne. À plus long terme, il faut modifier la culture au sein des forces de police et on pourrait songer à proposer l'idée que les agents de police soient « évalués pour leurs compétences » dans le domaine de la race et à inclure les bonnes relations avec la communauté et le soutien offert aux mesures de rendement des chefs de police locaux. Nous proposons les mesures à prendre immédiatement et à plus longue échéance pour combler le fossé qui existe au chapitre de la race entre les écoles et beaucoup d'élèves et leur famille.

Nous soulignons l'urgence d'instaurer des services de santé mentale pour la jeunesse – dans le contexte de l'éducation, des familles, des communautés et du système judiciaire. Ces services doivent être universels et prodigués dans le cadre de cliniques associées aux carrefours communautaires que nous proposons. La province doit faire en sorte que ces problèmes de santé soient décelés sans attendre et, une fois le pronostic établi, proposer des soins communautaires axés sur la famille.

L'Ontario doit également améliorer ses efforts en matière de promotion de la santé, notamment en prônant des activités saines et en prévenant l'obésité chez les jeunes au moyen d'initiatives récréatives et nutritionnelles à l'école durant la période cruciale de 15 h à 18 h. Beaucoup de personnes nous l'ont dit, et la recherche le confirme, que ce sont des « heures de pointe » en matière d'activités criminelles, de sorte que nous avons tout intérêt d'offrir des programmes intéressants qui occupent les jeunes à l'école pendant cette période de la journée (voir Gottredson et coll., 2001 : p. 61).

Nous abordons diverses autres questions concernant les jeunes, dont l'importance de leur donner la parole et de leur offrir des débouchés économiques, la nécessité de leur proposer des programmes sportifs et artistiques, surtout dans les quartiers défavorisés. Des installations récréatives et sportives bien équipées et faciles d'accès doivent être à la disposition de tous les jeunes de la province de manière constante et durable et les jeunes devraient participer à la conception des programmes qu'on y offre.

Les intervenants auprès des jeunes ont, selon nous, un rôle important à jouer dans nombre des initiatives que nous proposons. Si ces personnes ont reçu une bonne formation et sont bien rémunérées, elles pourraient jouer un rôle clé pour établir des liens entre les jeunes, les écoles et les communautés, en aidant les jeunes à trouver du travail, en les dirigeant vers des programmes récréatifs ou les services de santé mentale appropriés, et grâce à de nombreux autres moyens importants de brancher les jeunes. Mais pour ce faire, il faut reconnaître que les intervenants auprès des jeunes ont une fonction très importante. On doit stabiliser leur financement, leur offrir des possibilités d'avancement et leur permettre de se rencontrer pour partager les meilleures pratiques, établir des stratégies et s'encourager et se stimuler.

En ce qui concerne le système judiciaire, nous avons été encouragés par l'exposé que nous a présenté le sous-ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels en mai 2008. Cet exposé incluait les commentaires perspicaces suivants, dont se sont fait l'écho plusieurs haut gradés des services policiers à d'autres occasions :

« La meilleure façon pour l'Ontario d'empêcher les jeunes de s'impliquer dans des activités criminelles est d'investir dans l'éducation et les services sociaux et de créer des débouchés pour les jeunes marginalisés.

« La police et les mesures de correction et de réadaptation ne peuvent efficacement combattre la violence chez les jeunes sans mécanismes de soutien en matière d'éducation, de services sociaux et d'emploi qui s'attaquent aux causes profondes et offrent des choix pouvant remplacer le crime. »

Nous sommes d'accord et nous jugeons essentiel d'adopter une approche beaucoup plus stratégique à l'égard de la façon dont fonctionne le système judiciaire. Selon cette approche, les personnes d'autorité devraient réfléchir aux conséquences de leurs actions sur les causes de la violence chez les jeunes.

De manière générale, nous pensons que, bien que l'Ontario ait pris la bonne direction depuis quelques années, les taux d'inculpation et d'incarcération qu'on y observe demeurent excessifs. Nous ne contestons pas la nécessité des interventions policières, ni de réprimer les actes graves perpétrés. Cependant, nous craignons qu'au lieu de s'attaquer aux facteurs de risque immédiat de violence, la manière dont on utilise le système judiciaire pour beaucoup de jeunes ne fait que les intensifier.

Il est évident qu'on doit instaurer une plus grande coordination entre les trois ministères chargés de gérer le système de justice pour la jeunesse. Nous parlons dans notre rapport du manque de coordination et des moyens dont, selon nous, un conseil consultatif de justice pour la jeunesse pourrait remédier à la situation. Ce conseil, qui serait formé de spécialistes des divers domaines concernés – éducation, santé mentale, police, justice pénale, défense, services aux victimes, bien-être de l'enfance – relèverait des trois ministères. Il aurait pour mandat d'évaluer la façon dont le système de justice pour la jeunesse peut aider le gouvernement à atteindre ses objectifs pour la jeunesse, comment il peut être plus stratégique en ce qui a trait aux causes de la violence chez les jeunes et comment les ressources peuvent être mieux équilibrées pour que la police et les autres personnes d'autorité disposent de toutes les options possibles lorsqu'elles font affaire à de jeunes contrevenants.

Par exemple, à l'heure actuelle, il semblerait que les travaux d'intérêt général et les solutions efficaces de rechange aux tribunaux reçoivent moins de 10 pour 100 du financement dont dispose le système de justice pour la jeunesse. La police nous a affirmé qu'elle aurait recours à d'autres solutions si elle le pouvait. Pour favoriser un rôle plus équilibré pour le système judiciaire, le conseil pourrait recommander une meilleure répartition des ressources. Nous sommes indignés de constater qu'un système judiciaire coûteux et parfois contre-productif puisse aussi facilement être mis à contribution et à n'importe quel moment par tout agent ou toute agente de police muni d'une simple feuille de papier, alors que d'autres solutions ne sont financées que si certains le veulent bien et que leur accès est souvent difficile et compliqué pour un agent de police.

Notre rapport souligne que lorsque les pouvoirs conférés par le système judiciaire ne sont pas utilisés de manière appropriée ou judicieuse, il peut en résulter un sentiment d'aliénation, d'injustice et de désespérance, ainsi que d'autres facteurs de risque immédiat de violence chez les jeunes. Au vu des événements antérieurs, nos propos concernant le système judiciaire, et la police en particulier, vont recevoir sans doute énormément d'attention.

Comme nous l'avons indiqué à diverses reprises dans notre rapport, nous tenons à souligner à quel point nous apprécions le travail de la police et du système judiciaire, et le professionnalisme qui caractérise leur travail. En particulier, nous sommes conscients des conditions décourageantes et souvent dangereuses dans lesquelles la police doit parfois exercer ses fonctions.

Nous savons que les conditions des quartiers dont nous parlons aux chapitres 4 et 5 engendrent d'énormes défis pour les personnes qui assurent la sécurité dans ces communautés ainsi que pour celles qui y vivent. Les conditions qui facilitent le crime – lieux et immeubles délabrés, rues de transit peu nombreuses, champs de vision limités, culs-de-sac, escaliers et corridors sombres, surpeuplement – engendrent aussi des risques pour les corps policiers et peuvent avoir pour effet de durcir leur attitude face aux personnes forcées de vivre dans ces conditions. C'est la raison pour laquelle nous félicitons les nombreux agents qui vont au-delà de leur devoir pour essayer d'aider les jeunes et de prévenir la criminalité, tout en s'acquittant de leurs fonctions souvent très lourdes.

Nos propos reflètent le point de vue de la majorité des Ontariennes et Ontariens qui tiennent la police et le système judiciaire en haute estime. Or, cette estime est la raison même pour laquelle les gens ou les communautés réagissent comme ils le font lorsqu'ils jugent avoir été traités injustement. C'est tout à l'honneur de la police et du système judiciaire tout entier de l'Ontario que la population s'attende à ce qu'ils respectent des normes élevées et ces attentes sont fondées sur le fait qu'il en est ainsi la plupart du temps. Ce sont la police et le système judiciaire eux-mêmes qui ont établi ces normes grâce à la qualité de leur travail au fil des ans et de leur intégrité.

Lorsque ces normes ne sont pas respectées, la déception s'ajoute à la colère et à la frustration des gens et parfois à l'aliénation de communautés tout entières. Cela est particulièrement vrai lorsque la police ou le système judiciaire tolère le racisme, la force excessive ou encore le manque d'égard ou de respect envers les droits et libertés fondamentaux dont nous devons tous jouir. La police, en particulier, jouit de beaucoup de respect et de pouvoir discrétionnaire, mais ce respect et ce pouvoir ont un prix : celui de toujours se conformer à ces normes élevées.

Nous espérons que nos lecteurs garderont ces réflexions à l'esprit lorsque nous exposerons les points de vue acerbes dont nous ont fait part de nombreuses personnes au sujet de la manière dont le système judiciaire se comporte, des stratégies excessivement agressives de la police, du profilage racial et du fait que, globalement, les examens indépendants et très respectés effectués au cours des 30 dernières années et qui ont établi le bien-fondé de ces inquiétudes n'ont pas donné lieu aux changements qui auraient dû s'effectuer.

Grâce aux conseils que nous proposons au sujet du système judiciaire, de la nécessité de travailler à l'échelon local et d'une structure de gouvernance pour un changement aligné et durable, la province devrait mettre à profit les nombreux rapports antérieurs que nous mentionnons et la solide réputation dont la police et le système judiciaire jouissent le plus souvent, afin d'effectuer les changements qui sont voulus depuis si longtemps.

À ce propos, nous souhaitons ajouter une remarque au sujet de la façon dont nous abordons ces questions dans notre rapport. Il serait regrettable que nos réflexions au sujet du comportement de certains agents de police et d'autres intervenants du système judiciaire détournent l'attention des nombreuses causes des facteurs de risque immédiat, souvent plus profondes et plus envahissantes, dont nous parlons dans notre rapport. Nous abordons les problèmes associés au système judiciaire, car ils engendrent ces causes ou les renforcent chez certains jeunes. Nous parlons longuement du système judiciaire en raison de sa complexité et le fait qu'il soit utilisé à mauvais escient risque non seulement de produire des facteurs de risque immédiat, mais peut aussi neutraliser une bonne partie de l'excellent travail réalisé dans d'autres domaines pour s'attaquer à ces facteurs. En aucun cas, nous ne suggérons que les problèmes abordés tout au long de notre rapport sont essentiellement attribuables au système judiciaire.

Pilier 2 : Un cadre stratégique pour la jeunesse

Ce pilier, dont le thème est le cadre d'éducation de la petite enfance comportant un programme pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans, tiendra compte des recherches sur les stades de développement et des résultats visés auxquels tous les ordres de gouvernement, la communauté et les organismes pourront se référer pour décider de leurs politiques et de leurs programmes. Il favorisera une prise de décisions stratégiques et la cohérence des politiques entre les nombreux secteurs qui se préoccupent de la violence chez les jeunes.

Un élément important de ce cadre sera de faire participer les organismes dirigés par les jeunes à l'établissement et à la mise en œuvre des politiques. Les jeunes doivent être les premiers à participer à l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, car ce sont eux qui en paieront le prix le plus lourd si elle n'atteint pas les objectifs visés.

L'Ontario n'a pas établi de politique coordonnée pour sa jeunesse, ce qu'il devrait faire. Nous pensons que la province doit d'urgence se tracer un cadre stratégique pour la jeunesse qui tienne compte des recherches sur les stades de développement et de transition qui jalonnent l'enfance et qui soit axé sur les résultats visés. Ce cadre ne dicterait pas qui fait quoi ou qui décide, mais il énoncerait une vision et des orientations reposant sur des données probantes et axées sur des résultats auxquelles les communautés, les organismes et les divers ordres de gouvernement pourraient se référer lorsqu'ils élaborent leurs programmes et fixent leurs priorités.

Ce cadre aurait, à notre sens, trois grandes composantes : une vision, un ensemble de principes communs, une définition précise des résultats fondamentaux à atteindre, assortis d'objectifs et d'un calendrier pour les atteindre.

Nous proposons une vision qui, est-il besoin de le dire, considère les jeunes comme l'atout de première importance pour l'essor continu de la province et qui reconnaît que leur avenir est aussi le nôtre. Cette vision aurait pour prémisses une culture permanente de la relève et une compréhension commune de nos devoirs envers tous les jeunes – assurer leur sécurité, les valoriser et leur faire confiance; leur donner la possibilité de grandir, d'apprendre, de jouer et de réaliser leurs rêves dans des quartiers en santé où tous trouvent une place à part entière et un soutien sans faille; traiter tous les jeunes équitablement en fonction de leurs circonstances personnelles; les instruire et les entourer; les encadrer et les soutenir pour qu'ils développent un sentiment d'appartenance profond; les écouter et les faire participer et, à mesure qu'ils grandissent, leur confier de véritables responsabilités – de manière qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel.

Les principes que nous proposons sont les suivants :

- ◆ respecter les jeunes en les faisant participer à la définition de leurs besoins et aux réponses à ces besoins;
- ◆ prendre acte des différences qui existent entre les jeunes du fait de la race, du sexe et d'autres facteurs;

- ◆ organiser les programmes et les interventions en fonction des forces de chaque jeune et de son contexte de vie;
- ◆ tenir compte des réalités des stades de développement et de transition par lesquels les jeunes passent;
- ◆ voir à ce que les programmes et les services s'inspirent toujours davantage des meilleures pratiques confirmées, qu'ils fassent les liens appropriés entre les jeunes, leurs familles, leurs écoles et leurs communautés, et qu'ils soient réellement accessibles.

Étant donné cette vision et ces principes, le cadre stratégique pour la jeunesse de l'Ontario ne devrait pas tenter de prescrire des moyens précis d'accompagner le développement des jeunes, mais prescrire les résultats que l'on souhaite leur faire atteindre.

On pourrait établir des objectifs en matière de résultats dans un certain nombre de domaines, allant de la pauvreté à l'éducation, en passant par la santé mentale et les interactions avec le système judiciaire. La valeur des objectifs en matière de résultats, notamment l'augmentation des taux d'obtention du diplôme ou l'amélioration des déterminants de la santé, est qu'ils mettent l'accent sur les résultats obtenus plutôt que le travail effectué. Cela signifie, par exemple, qu'au lieu de mesurer combien de jeunes un programme a desservis, nous évaluons comment ce service a changé leur vie. Notre propos ci-dessous concernant les mesures porte sur des sujets importants qui devraient régir l'approche adoptée pour ces objectifs, mais insiste sur le fait qu'ils sont essentiels à l'alignement des efforts que l'Ontario doit déployer pour combattre les causes de la violence chez les jeunes.

Pour que les objectifs en matière de résultats visés soient réels, il faut qu'ils soient accompagnés d'un engagement envers une progression mesurée et constante vers l'atteinte de ces résultats (indicateurs publiés), ainsi que d'un calendrier clair et d'obligations précises de rendre compte de l'atteinte de ces indicateurs.

Pilier 3 : Renforcement des capacités locales et autonomisation dans le but de lutter contre les causes de la violence chez les jeunes

Ce pilier améliorera les centres locaux ou en créera de nouveaux, souvent situés près des écoles, et au sein desquels les possibilités et les services destinés aux jeunes et à leurs familles seront optimisés et la cohésion communautaire favorisée. Ils offriront de l'espace et des services, mais tout aussi important, ils formeront des carrefours communautaires où les communautés pourront prendre leurs décisions politiques locales, établir des priorités et fournir des programmes. Ce pilier comprend également des soutiens pour mobiliser les habitants, stabiliser les fournisseurs de services importants et de nouveaux mécanismes de financement destinés aux organismes chargés de renforcer les communautés.

En plus de réparer le contexte social au sein duquel les causes se développent, l'Ontario doit pallier l'absence de cohésion de la communauté et la fragmentation des programmes et des services dont souffrent beaucoup de quartiers défavorisés. Les concentrations de personnes défavorisées alimentent trop facilement ces causes et si on ne fait rien, elles continueront de produire de nouvelles générations de jeunes soumis aux facteurs de risque immédiat de violence. La violence constante et la crainte de la violence qui en résulteront auront des conséquences évidentes et tragiques dont le fait que ces quartiers seront encore plus fragmentés et isolés et perpétueront et approfondiront ces conditions de vie, entraînant encore plus de violence et, possiblement, la création d'une population marginalisée indéracinable.

Par conséquent, le troisième pilier s'articule autour de la façon dont la province peut aider les communautés les plus défavorisées à se rapprocher et à se souder de manière à soutenir et à développer leur force existante et potentielle pour qu'elles puissent devenir des lieux de vie solidaires et dynamiques. Nous décrivons quatre démarches interdépendantes où ces principes peuvent être mis à contribution pour édifier des communautés fortes et soudées :

La première consiste à créer des carrefours communautaires, ancrés chaque fois qu'il sera possible dans les installations scolaires, non seulement pour fournir des programmes et des services, mais, tout aussi important, pour offrir un espace de rencontre et d'échange, où les membres des communautés peuvent converger pour prendre une part sans cesse plus grande à la détermination des priorités, à l'élaboration des politiques et à la prestation d'activités et de services à la communauté. Nous nous joignons aux personnes qui considèrent que les écoles sont des carrefours communautaires naturels. Les écoles sont situées près de la plupart des quartiers, ont déjà été payées par les contribuables et sont inutilisées la plupart du temps.

La province a pris un petit nombre de mesures pour encourager l'utilisation des écoles par la communauté, mais nous décrivons les nombreux moyens par lesquels ces mesures ne suffisent pas à répondre aux besoins. Nous encourageons la province à financer des gestionnaires d'installations, par exemple les fournisseurs de services communautaires existants qui ont de l'expérience en gestion d'installations, afin qu'ils louent les locaux scolaires après les heures de classe et qu'ils les exploitent au nom de la communauté locale. Cette mesure comprendrait la mobilisation de la communauté pour s'assurer que les programmes offerts correspondent aux besoins et que les membres de la communauté disposent d'un espace où ils peuvent se réunir.

La deuxième démarche consiste à aider activement les communautés à se réunir afin de former des réseaux plus forts de soutien mutuel et de participation. Cela consiste à aider les travailleurs chargés de mobiliser les habitants à entreprendre la tâche souvent difficile de trouver des moyens pour les habitants qui ont beaucoup à faire et sont souvent isolés à collaborer ensemble et à prendre possession de leur communauté et, en bout de ligne, à jouer un rôle dans la manière dont elle est régie. Tout en reconnaissant que cette sorte de participation est plus efficace si elle s'articule autour des objectifs concrets d'avantages tangibles, nous soulignons que déployer les efforts nécessaires pour créer de nouveaux carrefours communautaires serait un moyen idéal de lancer ce processus.

La troisième démarche consisterait à établir des mécanismes rationalisés et de financement stable afin d'optimiser le travail, la capacité et la stabilité des nombreux organismes sur lesquels le gouvernement se repose pour fournir un bon nombre des services essentiels à la lutte contre les causes de la violence chez les jeunes.

Les gouvernements se fient de plus en plus aux organismes pour la prestation des services, mais le font au moyen de contrats temporaires, ce qui ne permet pas de financer le coût intégral de la prestation des services. Cela crée d'énormes problèmes pour les organismes, dont celui de recruter et retenir du personnel chevronné. Cette situation fragilise la communauté locale, car les programmes et le personnel nécessaire pour les fournir sont souvent temporaires.

Nous décrivons dans notre rapport un modèle qui servait à régler ce genre de problèmes dans la province et qui pourrait être un point de départ pour trouver une solution hautement prioritaire. Nous décrivons certaines initiatives intermédiaires qui pourraient servir à aplanir quelques problèmes pendant ce temps. Par exemple, la province pourrait améliorer la coordination de son propre processus de sous-traitance avec les organismes communautaires et fournir aux petits organismes un soutien qui pourrait aider les fournisseurs de services locaux à coordonner leurs efforts dans une communauté donnée et à travailler de manière plus coopérative que ne le permet le régime de financement existant.

Nous proposons également d'établir un centre d'excellence qui serait situé dans une université ou un collège afin de réaliser des évaluations axées sur les résultats des programmes les plus importants et qui serait une source d'information sur les meilleures pratiques pour le gouvernement, les fournisseurs de services communautaires, les bailleurs de fonds et les organismes. Ce centre pourrait également servir à promouvoir des évaluations de qualité supérieure des programmes plus petits.

La quatrième initiative consiste à faire en sorte qu'il existe dans les quartiers défavorisés, en plus des organismes fournisseurs de services : a) au moins un organisme à vocation générale, dirigé par des jeunes, chargé de lutter contre les causes de la violence chez les jeunes en fonction des priorités locales; b) une équipe de personnes chargées de coordonner les services et d'améliorer l'accès aux services; c) du financement disponible pour soutenir la mobilisation des habitants et leur participation à la planification et à la conception des programmes des carrefours communautaires évoqués plus haut.

Vu l'importance de stabiliser la mobilisation des habitants et des organismes dirigés par des jeunes et étant donné les réactions politiques qui pourraient découler de certaines de leurs actions, nous proposons un conseil de financement et de surveillance autonome pour ces activités dans les quartiers défavorisés. Nous pensons que les autres responsabilités que nous décrivons peuvent être assumées de la manière la plus efficace possible en désignant un ministère responsable du renforcement des capacités communautaires.

Les initiatives que nous présentons dans ce pilier concernent le renforcement de la plupart des communautés défavorisées de l'Ontario. Il existe un lien important et constant entre les

quartiers défavorisés et les causes de la violence chez les jeunes. Pour cette raison particulière et dans ces communautés précises, nous pensons que la province doit financer ou assurer le financement des initiatives structurales requises.

Nous ne suggérons en aucun cas que la province doive assumer tous les coûts des services fournis dans les communautés défavorisées. Le financement provincial de l'infrastructure sociale que nous proposons pour les communautés défavorisées ne décharge absolument pas les autres ordres de gouvernement de leurs responsabilités à l'égard des services. Les questions traitées dans le pilier 3 ont trait à l'infrastructure sociale de base. Il s'agit des éléments qui doivent entrer dans la constitution des communautés fortes qui sont indispensables pour éradiquer les causes de la violence chez les jeunes et, à ce titre, ils se rangent dans une catégorie à part.

Pilier 4 : Une gouvernance intégrée

Ce pilier porte sur les nouveaux mécanismes de gouvernance qui permettront au gouvernement provincial d'établir une approche efficace, coordonnée et efficiente à l'égard de la vaste gamme de problèmes associés à la violence chez les jeunes. Ces mécanismes sont essentiels si le reste de la stratégie globale doit produire les résultats visés.

Pendant que ces nouveaux mécanismes provinciaux sont mis en place, le pilier décrit également une approche communautaire au moyen de laquelle les mécanismes de gouvernance intégrée de la province peuvent établir des partenariats stratégiques avec les autres ordres de gouvernement afin d'établir des priorités, d'élaborer des politiques et de fournir des services, et de commencer à écouter les communautés et à travailler avec elles de manière à favoriser leur cohésion, leur capacité et leur participation dans la gouvernance.

Il y a trois aspects centraux à nos propositions de gouvernance. Ensemble, ils constituent un moyen efficace et durable de lutter contre les multiples causes profondes et tenaces de la violence chez les jeunes que nous avons décelées.

Premièrement, le gouvernement provincial doit s'organiser lui-même pour aller de l'avant et appliquer une stratégie intégrée à long terme parmi les nombreux ministères qui ont un rôle important à jouer à cet égard. Nous avons appris que, sans une structure de gouvernance provinciale efficace, il est impossible de faire des progrès notables.

Nous soulignons les changements structuraux à apporter au sein du gouvernement provincial parce que les problèmes qui doivent être réglés ne sont pas seulement importants, complexes et répartis entre plusieurs ministères, ils interagissent aussi les uns avec les autres et interviennent dans des communautés de la province aux caractéristiques économiques et sociales diverses. Pour neutraliser les nombreuses causes entremêlées que nous avons déterminées, il faut une certaine coordination entre une douzaine de ministères, dont beaucoup n'ont jamais travaillé

ensemble à ce genre de problème. Il faut également que des efforts concertés et efficaces soient déployés de concert avec les autres ordres de gouvernement, établir des relations au plan local et appuyer le développement communautaire comme le gouvernement provincial ne l'a pas fait ces dernières années.

Sans les mécanismes de gouvernance qui franchissent les nombreux cloisonnements administratifs qui existent actuellement au sein du gouvernement provincial et facilitent l'engagement aligné des communautés, tout changement effectué au coup par coup s'effondrera rapidement.

De nouveaux mécanismes provinciaux sont également nécessaires pour envoyer un message de résolution et d'engagement. Sans alignement à l'échelon provincial pour briser les cloisonnements administratifs et prioriser, stimuler, coordonner, financer, surveiller et présenter les nombreuses initiatives provinciales nécessaires pour combattre les causes de la violence chez les jeunes, toutes les personnes qui travaillent dans ce domaine n'auront aucune raison d'espérer autre chose que de modestes améliorations.

Compte tenu des principes établis dans la recherche sur la gouvernance que nous avons demandée, et de notre propre expérience, nous pensons qu'un comité ministériel fort, chargé d'établir des activités et des politiques et ayant le mandat d'établir un programme général, y compris des plans coordonnés pour chaque ministère, puis de suivre ces plans, serait le plus apte à assurer la mise en œuvre de ce programme. Ce comité ministériel aurait des fonctions autres que celles des comités en place dans le gouvernement actuel et s'inspirerait du comité ministériel chargé des relations interraciales, où nous avons siégé.

Pour faire son travail, le comité doit être secondé par un secrétariat. Il devra faire partie du Conseil des ministres afin de jouir de la notoriété et de l'influence dont il aura besoin pour s'acquitter de cette tâche complexe. Le secrétariat sera chargé de fournir des conseils stratégiques au comité, mais travaillera également avec la bureaucratie chaque jour afin d'assurer que les orientations établies par le comité et approuvées par le Conseil des ministres sont mises en application. Il devra également présenter des rapports au public au sujet des objectifs établis. La section sur les recommandations du présent résumé décrit d'autres initiatives provinciales en matière de gouvernance.

Deuxièmement, le gouvernement provincial doit collaborer avec les autres ordres de gouvernement pour établir les structures et les relations qui faciliteront la coordination des activités permanentes entreprises par les divers gouvernements. Nous suggérons au gouvernement provincial qu'il travaille sur des initiatives concrètes entreprises au sein des communautés avec les autres ordres de gouvernement plutôt que d'établir des ententes intergouvernementales. Nous préconisons cette approche en raison de la nécessité d'intervenir rapidement et parce que nous pensons que si des ententes sont nécessaires, elles seront plus efficaces si elles reposent sur l'expérience acquise sur le terrain en réglant les problèmes précis dont nous avons parlé.

Si nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral a, à divers égards, abandonné le rôle important qu'il devrait jouer dans la lutte contre les causes de la violence, nous pensons néanmoins que la province ne devrait pas gaspiller son temps et ses énergies à essayer de faire participer le gouvernement fédéral. La province devrait exprimer ses attentes et saisir toutes les occasions possibles de mobiliser le gouvernement fédéral, mais ne devrait en aucun cas retarder ses propres initiatives pour y parvenir.

Troisièmement, la province doit collaborer avec les autres ordres de gouvernement pour intégrer les communautés dans le cadre de gouvernance de manière significative. La province et les autres ordres de gouvernement devraient créer un partenariat stratégique de quartier avec les organismes communautaires et les habitants de la communauté dans les quartiers défavorisés recensés au moyen du processus susmentionné. Nous pensons que ces partenariats sont des creusets de collaboration et qu'ils doivent élaborer et mettre en œuvre des plans locaux pour combattre les causes de la violence chez les jeunes. Ces plans devraient porter sur des moyens locaux de réaliser les objectifs établis dans le cadre stratégique pour la jeunesse. Pour ce faire, on utiliserait les ressources déjà disponibles dans la communauté, déterminerait les lacunes et élaborerait des plans basés sur l'optimisation des points forts et des atouts de la communauté pour atteindre les objectifs visés.

Planification, responsabilisation, conseils et recommandations

En Ontario, nous avons dépassé depuis longtemps le cap où « aller de l'avant et faire du bien » est une approche acceptable pour une politique publique ou sociale de cette ampleur. Nous devons avant tout savoir où nous nous dirigeons, comment nous y arriverons, comment nous saurons si nous progressons et avons réussi.

C'est pourquoi le cadre stratégique pour la jeunesse que nous proposons (pilier 2) exige des objectifs communs et des principes convenus, mais aussi que la province énonce ses politiques globales pour la jeunesse à l'aide d'objectifs précis en matière de résultats. Nous sommes persuadés que la fonction publique de l'Ontario pourrait produire un bon ensemble de tels objectifs en moins d'un an.

Puisque les objectifs en matière de résultats et les données servant à mesurer ces résultats se perfectionneront et s'amélioreront au fil du temps, nous pouvons maintenant présenter avec assurance les trois principes fondamentaux. Premièrement, compte tenu de notre contexte, il est essentiel, dans la mesure du possible, de présenter les résultats sous forme d'objectifs planchers et non de moyennes. Essentiellement, un objectif plancher établit un ensemble minimum de résultats acceptables. C'est ainsi que notre société formule ses résultats nets fondamentaux.

Un objectif plancher serait, par exemple, qu'aucun quartier ne doit avoir un taux d'obésité ou de diabète supérieur à un pourcentage défini au-dessus de la moyenne provinciale ou qu'aucune école ne doit avoir un taux d'obtention du diplôme ou de littératie inférieur à un certain niveau. En utilisant des objectifs planchers, on évite certains problèmes associés aux moyennes. En effet, les moyennes dissimulent une foule de défaillances des politiques et des programmes; il est possible qu'une moyenne s'élève lorsque les jeunes les plus favorisés améliorent leurs résultats, alors que les moins favorisés n'avancent pas, voire reculent. En outre, elles ne permettent pas de déceler les quartiers ou les personnes qui ont le plus besoin d'aide, tandis que les objectifs planchers sont particulièrement utiles en dirigeant les décideurs là où les problèmes se créent, pas seulement là où ils se manifestent. Lorsque nous mesurons les résultats par rapport à cette norme, nous savons immédiatement où une aide supplémentaire est requise.

Le deuxième principe important dans ce domaine est la nécessité de repérer les différences raciales et autres différences concernant la réalisation des résultats visés. Cela nous permet de déceler et de déterminer les obstacles systémiques et d'assurer ainsi que tous les membres de notre société ont des chances égales d'atteindre leur plein potentiel. Nous avons déjà parlé de la collecte de statistiques fondées sur la race dans le pilier 1 et n'y reviendrons pas ici. Néanmoins, nous tenons à souligner le rôle important que jouent ces renseignements dans la lutte contre les principales causes d'une faible estime de soi et de l'aliénation.

Le troisième principe qui sous-tend l'utilisation des mesures des résultats porte sur le fait que les objectifs devraient, dans la mesure du possible, être renforcés par une volonté supplémentaire de réduire les écarts entre les personnes qui réussissent le mieux et celles qui réussissent le moins. Dans notre contexte, ce n'est pas en améliorant les résultats des jeunes qui estiment être en marge de la société que nous susciterons chez eux de l'optimisme, de l'espoir et un sentiment d'appartenance.

Il ne reste plus qu'à poser des jalons annuels, voire bisannuels ou triennaux, pour communiquer les progrès réalisés. Ces indicateurs sont essentiels pour perfectionner la stratégie de temps à autre, rendre des comptes et conserver l'appui de la population. Ils permettent de travailler vers des résultats qui peuvent être constatés et ressentis sur le court terme, ce qui, en retour, motive les fournisseurs de services et la population.

Il nous semble essentiel que les mesures des résultats et les indicateurs intermédiaires soient publiés et bien communiqués, de même que le matériel de communication et les renseignements contextuels et analytiques sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés.

Recommandations pour le premier ministre

Introduction

Comme il est expliqué dans les chapitres précédents, nous sommes parvenus aux principales conclusions suivantes :

- ◆ Les causes de la violence chez les jeunes sont vastement répandues, reliées les unes aux autres et profondes.
- ◆ Ces causes ont conduit l'Ontario à la croisée des chemins et les choses pourraient empirer encore plus si rien n'est fait pour en venir à bout.
- ◆ Seules des mesures alignées et durables, prises sous la direction du gouvernement provincial, parviendront à éliminer les causes que nous avons déterminées.

Les structures requises pour donner suite à ces conclusions peuvent être définies avec beaucoup d'assurance grâce aux expériences vécues ailleurs, à notre recherche et à nos consultations. Ainsi, nous formulons des recommandations précises au plan structural. Pour ce qui est des initiatives ou des programmes individuels, nous préférons offrir des conseils que des recommandations détaillées. Nous adoptons cette approche, car il est évident qu'il faut instaurer une planification coordonnée et une collaboration étroite avec les communautés, les organismes et d'autres ordres de gouvernement pour déterminer les détails des mesures à prendre dans chaque communauté de cette province très diversifiée qui est la nôtre et régler les problèmes très graves que nous avons décelés.

Fondamentalement, nous sommes fermement convaincus que la province doit, dès cet automne, inclure dans son programme global des mesures durables, alignées et structurales pour venir à bout des causes de la violence chez les jeunes, compte tenu des quatre piliers proposés, et accompagnées d'une stratégie d'intervention efficace visant les jeunes qui ont sombré, ou sont sur le point de sombrer, dans la violence. En résumé, voici les quatre piliers :

Un contexte social restauré pour instaurer un contexte social propice à tous les Ontariens et Ontariennes, en luttant contre les causes de la violence chez les jeunes, dont la pauvreté, le racisme, le logement insalubre, la santé mentale chez les jeunes, l'éducation, le soutien dont les familles ont besoin, et la mobilisation des jeunes et les problèmes associés à la justice pour la jeunesse.

Un cadre stratégique pour la jeunesse pour guider et coordonner les politiques et les programmes en fonction des stades de développement et des résultats visés.

Le renforcement des capacités locales et l'autonomisation des quartiers au moyen de diverses initiatives, par exemple en transformant les écoles en carrefours communautaires, en aidant les gens à se mobiliser et en versant des fonds stables aux organismes qui desservent les communautés défavorisées.

Une gouvernance intégrée afin de diriger et de coordonner les mesures prises à l'échelle du gouvernement de l'Ontario et pour collaborer avec les autres ordres de gouvernement et les communautés renforcées.

Pour instaurer et maintenir le soutien nécessaire aux mesures requises, nous sommes également convaincus que le gouvernement de l'Ontario doit instaurer une stratégie de communication efficace afin de présenter les principales conclusions de notre rapport au public. Il devrait mettre l'accent sur les risques majeurs de ne pas agir maintenant pour éliminer les situations qui provoquent l'aliénation, le désespoir et le sentiment de non-appartenance, ainsi que les autres conditions que nous considérons comme des facteurs de risque immédiat responsables de la violence profonde, explosive et imprévisible qui touche les jeunes.

Recommandations en matière de structure

1. Le gouvernement de l'Ontario doit immédiatement mettre en place une structure de gouvernance qui peut aligner et poursuivre à long terme le travail que doivent effectuer une douzaine de ministères ou plus tout en appuyant les efforts concertés déployés avec d'autres ordres de gouvernement et les communautés.
2. La structure de gouvernance devrait être dirigée par un comité ministériel de l'inclusion sociale et de l'antiracisme ou par un organisme central aux pouvoirs similaires, chargé d'établir un programme général, d'approuver des plans de travail coordonnés avec des ministères, de suivre les progrès et de rendre régulièrement des comptes au grand public par rapport à des indicateurs de progrès publiés.
3. Le comité devrait être secondé par un secrétariat du Conseil des ministres chargé de formuler des recommandations en matière de politiques et de superviser, au nom du comité, le travail exécuté par les ministères pour réaliser et mettre en œuvre des plans coordonnés afin de venir à bout des causes que nous avons déterminées. Le secrétariat devrait aussi avoir les capacités de recherche nécessaires pour déterminer les besoins émergents et indiquer qui devra veiller à l'efficacité des initiatives initiales établies pour faire avancer ce programme.
4. Le comité ministériel devrait se réunir régulièrement avec un petit nombre de membres associés indépendants, qui mettront leur expérience et leur savoir-faire à sa disposition; il devrait aussi bénéficier de l'appui d'un conseil consultatif du premier ministre sur l'inclusion sociale et l'antiracisme afin de tenir régulièrement compte de divers points de vue, dont celui des jeunes.
5. Des mécanismes d'alignement internes devraient être mis en place pour réaliser des progrès coordonnés à long terme à l'échelle provinciale, par exemple, des ententes de rendement avec les hauts dirigeants, des analyses des répercussions, des rapports à

présenter à la population, des ententes de services publics entre les ministères et un certain nombre d'unités interministérielles.

6. La province devrait créer un cadre stratégique d'ensemble pour la jeunesse afin de guider la myriade de programmes concernant les jeunes. Ce cadre devrait être établi avec la participation des communautés, des jeunes et des fournisseurs de services et comprendre une vision, un certain nombre de principes, ainsi qu'une série d'indicateurs des résultats précis afin que les programmes puissent atteindre des buts communs et de déterminer si les efforts progressent au fil du temps.
7. La province devrait adopter l'approche axée sur les réalités locales que nous avons présentée, dont le principal objectif serait de lutter contre les causes de la violence chez les jeunes en travaillant dans et avec les quartiers où ces causes se concentrent et produisent un cycle négatif de privations et de violence.
8. Pour recenser les quartiers qui bénéficieront de l'approche axée sur les réalités locales, la province devrait utiliser l'indice de marginalisation relative que nous avons proposé afin de déterminer ceux qui sont les plus défavorisés. Une fois les résultats de l'indice disponibles, la province devra immédiatement entamer le dialogue avec les municipalités concernées, par l'entremise d'un ministre directeur responsable du renforcement des communautés, afin de déterminer les facteurs locaux, par exemple les services disponibles, qui serviront à identifier les quartiers les plus défavorisés et à en tracer les limites.
9. À l'intérieur des quartiers défavorisés ainsi recensés, la province devrait appuyer et financer les initiatives suivantes :
 - ◆ créer des carrefours communautaires qui seront utilisés pour des activités communautaires, par exemple réunions, loisirs et activités artistiques, ainsi que par les fournisseurs de services. Dans la mesure du possible, ces carrefours devront être situés à l'intérieur ou près des écoles;
 - ◆ ouvrir les écoles aux activités et aux services communautaires en louant les locaux scolaires, en dehors des heures de classe, à un organisme spécialisé dans la gestion d'installations et de programmes et en déterminant avec la communauté les activités pour lesquelles ces locaux seront utilisés en priorité;
 - ◆ établir un partenariat stratégique de quartier réunissant des représentants de la province, d'autres gouvernements, des quartiers et des fournisseurs de services. Ce partenariat devra faciliter la collaboration pour établir et mettre en œuvre un plan local de lutte contre les causes de la violence chez les jeunes telles qu'elles se manifestent dans chaque quartier défavorisé;

- ◆ établir un conseil autonome chargé de financer les initiatives visant à mobiliser les habitants des quartiers pour créer des réseaux d'aide mutuelle et de participation communautaire, planifier l'utilisation des carrefours communautaires et participer aux initiatives de gouvernance, par l'entremise du partenariat stratégique de quartier et d'au moins un organisme dirigé par des jeunes afin de mobiliser les jeunes et de répondre aux priorités et aux besoins locaux;
 - ◆ créer un organisme de coordination local afin de faciliter l'accès aux services offerts dans le quartier et d'en améliorer la coordination.
10. En ce qui concerne les quartiers défavorisés en particulier, la province devrait collaborer avec les organismes de services à la communauté pour créer un mécanisme de financement simplifié et stable et assurer la continuité des services pour les organismes qui répondent aux besoins de la communauté.
 11. La province devrait, d'ici l'été 2009, préparer et publier un plan intégré décrivant comment les ministères pourront travailler ensemble à l'échelle provinciale et locale pour lutter contre les causes de la violence que nous avons déterminées.
 12. La province devrait s'engager à évaluer et à publier les progrès réalisés vers les résultats visés et en faire un élément essentiel de son approche à l'égard du plan d'action de lutte contre les causes de la violence chez les jeunes. Dans la mesure du possible, les résultats visés devront comprendre des normes de rendement auxquelles tous les établissements et toutes les communautés devront se conformer (appelées ailleurs « objectifs planchers »). Les progrès réalisés devraient être évalués en fonction de facteurs comme les différences raciales ou d'autres différences pertinentes.

Conseils au sujet des initiatives de lutte contre les causes de la violence

Notre rapport contient également de nombreux conseils sur la façon de venir à bout de chacune des causes que nous avons déterminées. Nous préférons parler de conseils plutôt que de recommandations détaillées, car nous jugeons que les mesures les plus efficaces découlant de nos conclusions seront celles qu'on prendra en étant pleinement conscient des capacités des ministères ontariens et de leur aptitude à travailler hors des cloisonnements administratifs, des questions qu'ils étudient déjà, des réalités locales de la province, des priorités concurrentes, et du travail que font d'autres gouvernements, les experts et les communautés et qui ne relève pas de notre mandat et de notre échéancier.

À notre avis, seule une approche intégrée et concertée à l'égard des causes de la violence chez les jeunes portera ses fruits. C'est pourquoi nous proposons un organisme au cœur du gouvernement, doté du mandat et des ressources qui lui permettront de prendre nos conseils en considération, d'en tenir compte en fonction de la partie à réaliser du programme gouvernemental, de déterminer les priorités, d'établir des liens entre ministères et d'autres ordres de gouvernement et de gérer un processus pour renforcer les communautés de toute la province et répondre à leurs besoins. Ce n'est qu'avec ce genre d'organisme et d'approche qu'il sera possible de produire pour la province un plan cohérent à long terme, apte à neutraliser la nature intriquée et enracinée des nombreuses causes que nous avons déterminées. Cet exercice ne devrait pas prendre trop de temps : étant donné l'importance qu'y prêteront les ministères et la structure de leadership que nous proposons, nous pensons que l'exercice de planification peut être terminé, et les plans coordonnés peuvent être publiés d'ici l'été 2009.

Pour simplifier les choses, voici les principaux domaines pour lesquels nous souhaitons que des mesures soient prises, des exemples condensés des conseils que nous fournissons dans notre rapport, ainsi que des indications sur l'endroit où trouver l'intégralité de nos conseils. Bien que ces problèmes soient présentés séparément, pour être efficaces, les mesures prises pour en venir à bout doivent être entièrement intégrées. Ainsi, le meilleur mentor qui soit n'accomplira rien si la jeune personne dont il s'occupe retrouve chaque jour une famille dysfonctionnelle, un logement indigne et des conditions de vie déprimantes, fréquente une école qui ne l'encourage pas à se surpasser, souffre de troubles mentaux non soignés ou vit dans un quartier où il n'y a rien à faire si ce n'est traîner ou adopter des comportements antisociaux.

13. **La province doit régler le problème de la pauvreté en Ontario, ses concentrations et les nombreuses conditions odieuses qui l'accompagnent.** En plus de réduire le niveau de pauvreté, la province devrait favoriser l'intégration économique en proposant des logements abordables et de qualité dans divers quartiers et en améliorant et en diversifiant considérablement les quartiers les plus défavorisés afin que les gens ne s'en aillent pas dès que leur situation s'améliore. La province devrait également, parmi les autres initiatives que nous présentons, faire en sorte que des services, des centres récréatifs et artistiques, des parcs et des écoles de qualité soient mis à la disposition des personnes les plus défavorisées et veiller à la sécurité des quartiers. En fin de compte, les quartiers ne devraient pas provoquer les facteurs de risque immédiat qui font basculer les gens dans la violence. (Volume 1, pages 229-238)
14. **La province doit montrer qu'elle est déterminée à lutter contre le racisme et devrait placer cette question urgente au sommet des priorités lorsqu'elle répondra à notre rapport.** Pour consolider d'autres initiatives, elle devrait demander à tous les ministères et aux organismes du secteur public d'élaborer et de publier un plan antiracisme détaillé avec des objectifs mesurables et des échéanciers. (Volume 1, pages 238-245)

- 15. La province doit prendre des mesures pour sortir de l'ombre la maladie mentale chez les jeunes.** La province devrait améliorer la prévention au moyen de programmes qui veillent sur la santé des jeunes et les encouragent à participer et à être actifs. Elle devrait également fournir des services de santé mentale locaux afin de diagnostiquer et de traiter les enfants et les jeunes rapidement au sein des familles et des écoles; ces services devraient aussi être culturellement appropriés et intégrés aux carrefours communautaires que nous proposons. (Volume 1, pages 246-247)
- 16. La province doit éliminer les obstacles et les freins à l'éducation qui touchent beaucoup d'enfants et de jeunes.** Nous proposons un certain nombre de moyens pour y parvenir, par exemple, faire en sorte que les membres du personnel enseignant et administratif soient plus représentatifs des populations desservies, élaborer et fournir un curriculum approprié au plan de la race et de la culture, répondre aux préoccupations concernant la sécurité dans les écoles, relier les écoles aux familles et aux communautés, fournir des soutiens permanents en matière d'éducation et de mentorat et des incitatifs en vue d'encourager les élèves à rester à l'école, à apprendre et à poursuivre leurs études, notamment dans les quartiers prioritaires. (Volume 1, pages 248-251)
- 17. La province doit instaurer des services locaux, intégrés et culturellement adaptés pour toutes les familles.** À notre avis, les soutiens aux familles devraient commencer par les soins prénatals et comprendre une approche créative à l'égard des programmes pour la petite enfance et du nouveau programme d'apprentissage pour les enfants de quatre et cinq ans. Les services destinés aux enfants et aux familles devraient être entièrement intégrés et on devrait prêter une attention particulière aux jeunes qui n'ont pas de famille ou ne vivent pas avec elle. On devrait offrir des programmes après les heures de classe entre 15 heures et 18 heures afin de promouvoir une bonne nutrition et des activités positives, et occuper les jeunes durant la période de la journée que beaucoup jugent la plus propice à la criminalité. La province devrait aussi, parmi d'autres initiatives, créer des programmes pour informer les familles, en particulier les nouvelles venues, sur les structures et les soutiens communautaires et les orienter vers ces programmes. (Volume 1, pages 251-256)
- 18. La province doit augmenter le nombre de logements convenables et abordables dans divers quartiers et rehausser les normes relatives aux logements sociaux et privés.** Elle devrait en même temps prendre des mesures pour améliorer les services de transport dans les quartiers défavorisés et faire en sorte que l'environnement physique ne favorise pas la criminalité, mais qu'il soit plutôt un lieu de rencontre et de divertissement sûr et accueillant. On devrait également faciliter l'implantation de marchés communautaires et d'autres moyens d'instaurer la cohésion, et faciliter le retour des magasins et des commerces dans les quartiers. (Volume 1, pages 256-257)

19. **La province doit reconnaître les bienfaits des sports et des arts sur l'apprentissage, le développement et la créativité des jeunes.** Elle doit œuvrer avec les municipalités, les conseils scolaires et les organismes communautaires pour éliminer les obstacles, dont la précarité des revenus ainsi que l'absence de transport et d'espace utilisable. Elle doit agir immédiatement pour créer des programmes sportifs et artistiques accessibles dans les quartiers prioritaires. (Volume 1, pages 257-260)
20. **La province doit collaborer activement avec les communautés et les organismes pour aider tous les enfants et les jeunes à avoir accès à au moins un adulte qui veille sur eux et les soutient, et faire en sorte que les jeunes aient leur mot à dire dans les domaines qui les concernent.** Elle doit, parmi d'autres initiatives visant à appuyer la mobilisation des jeunes, mettre en place des programmes de formation, des normes et des soutiens pour les mentors partout dans la province; de plus, tous les secteurs qui desservent les jeunes devraient adopter des mesures concrètes et soutenues afin de faire participer les jeunes à leurs structures de gouvernance. (Volume 1, pages 260-262)
21. **La province doit appuyer la participation des intervenants auprès des jeunes aux initiatives visant à lutter contre les causes de la violence chez les jeunes.** Elle doit reconnaître que les intervenants auprès des jeunes servent de charnière entre les jeunes et leur communauté et l'école, offrent du counseling et servent de point de contact et de modèles aux jeunes les plus défavorisés, surtout s'ils viennent du même quartier ou ont vécu des situations similaires. (Volume 1, pages 262-263)
22. **La province doit collaborer avec le secteur privé et l'encourager à créer des emplois intéressants et durables pour les jeunes.** Elle doit adopter une vaste stratégie pour préparer les jeunes à travailler et aider les jeunes marginalisés à obtenir et à garder des emplois. Le secteur privé devrait examiner les obstacles aux débouchés et à l'emploi des jeunes et collaborer avec la province pour créer des programmes d'apprentissage holistiques qui se traduiront par des débouchés professionnels et des possibilités de développement de leadership intéressants et durables pour les jeunes. (Volume 1, pages 263-266)
23. **La province doit instaurer la coordination au sein des trois ministères qui gèrent certaines parties du système de justice pour la jeunesse, cibler les politiques et adopter une approche plus équilibrée à l'égard des ressources en établissant un conseil consultatif de justice pour la jeunesse.** Elle doit aussi prendre des mesures pour réduire la criminalisation excessive de la jeunesse ontarienne par rapport à ce qui se fait dans d'autres grandes provinces, et éliminer les moyens par lesquels les pouvoirs du système de justice peuvent être utilisés à mauvais escient pour entraîner l'aliénation, l'absence d'espoir ou de possibilités et d'autres facteurs de risque immédiat de cette violence. Globalement, toutes les parties du système de justice doivent adopter une approche plus stratégique à l'égard de la jeunesse. (Volume 1, pages 267-289)

Autres conseils

24. Pour renforcer la stratégie de lutte contre les causes de la violence chez les jeunes que nous proposons, la province devrait adopter une stratégie axée sur la communauté afin d'intervenir auprès des jeunes qui ont commis des actes de violence ou seraient enclins à le faire, de traiter avec eux et de les réintégrer. Cette stratégie devrait, dans la mesure du possible, reposer sur des initiatives qui ont fait leurs preuves dans des contextes similaires.
25. Afin de réduire le risque d'actes de violence graves au cas où de telles interventions n'auraient pas eu lieu ou ne porteraient pas leurs fruits, la province devrait continuer d'exhorter le gouvernement fédéral à interdire le port d'armes en Ontario et devrait aussi étudier toutes les initiatives réalisables qu'elle pourrait prendre pour réduire les risques au minimum si le gouvernement fédéral n'instaure pas une telle mesure d'interdiction.
26. Nous n'avons pas cherché à étudier les causes de la violence chez les Premières nations de l'Ontario pour des raisons pratiques et de compétence territoriale; cela dit, la province devrait rencontrer les chefs des Premières nations afin de déterminer si nos conseils peuvent s'appliquer à ces communautés et si un autre examen devrait être entrepris pour ces populations.
27. En attendant, la province devrait agir immédiatement et mettre en place des programmes et des mesures de protection à l'intention des enfants des communautés des Premières nations qui doivent quitter leur foyer pour aller à l'école secondaire et offrir des services pour les familles qui déménagent pour accompagner leurs enfants.

Perspectives à propos de la mise en œuvre

Comme nous l'avons mentionné plus haut dans notre rapport, nous pensons qu'un plan complet et coordonné est essentiel pour lutter contre les causes de la violence en raison de leur nombre, de leur complexité et de leur interdépendance.

À ce propos, nous avons établi un cadre de travail vaste et à volets multiples pour combattre les causes de la violence chez les jeunes. Néanmoins, nous savons que notre rapport est présenté à un moment où la province doit faire face à des défis économiques et s'attaquer à toutes sortes de priorités, et où elle ne dispose pas de toute la latitude nécessaire pour mettre en œuvre un programme de réformes audacieux. Nous comprenons également que le gouvernement, de concert avec ses partenaires, sera le mieux placé pour déterminer le moment idéal où il pourra donner suite aux recommandations que nous présentons et l'ordre dans lequel il le fera.

Tout en étant conscients de ces contraintes, nous pensons également que le gouvernement doit réagir activement et donner suite à nos conseils. De manière générale, nous sommes d'avis que la province peut progresser considérablement dans la préparation de son plan intégré d'ici l'été prochain. Compte tenu de ces considérations et de nos entretiens avec les parties intéressées, voici comment nous jugeons que nos principales recommandations pourraient être mises en œuvre.

Recommandations à mettre en œuvre en priorité

Il y a trois domaines importants dans lesquels nous pensons que des progrès peuvent et devraient être réalisés indépendamment du processus de planification du gouvernement, en plus des premières mesures que nous espérons voir mises en œuvre après la présentation du rapport au Comité ministériel de la réduction de la pauvreté, plus tard cette année. Par conséquent, nous présentons les trois autres recommandations suivantes au premier ministre pour qu'une action soit prise d'urgence dans les domaines ci-dessous :

28. Santé mentale des enfants : Cette question touche bon nombre des aspects des causes de la violence : la stabilité des familles et la capacité des parents de travailler et de s'occuper de leurs enfants, la façon dont les jeunes se comportent avec leurs camarades, se comportent à l'école et interagissent avec le système judiciaire, et leurs chances de réussir dans la vie. Nous pensons qu'il faudrait retenir immédiatement une ou plusieurs associations spécialisées en santé mentale des jeunes afin d'établir un plan pour l'accès universel et communautaire aux services de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes dans les plus brefs délais. Ces associations devraient également préparer des plans pour tous les investissements intermédiaires réalisables en tenant compte du savoir-faire professionnel disponible en Ontario. Dans une province qui dispose d'un budget de 40 milliards de dollars pour la santé et d'un budget de 163 millions de dollars pour l'incarcération des jeunes, un montant de quelque 200 millions de dollars pour la prestation de services de santé mentale universels pour la jeunesse n'est pas exagéré dans le cadre du mandat du gouvernement.

29. Lutte contre le racisme : Il est tragique – et non ironique – que Walter Pitman ait intitulé son rapport sur les relations entre les minorités et la police, *Now Is Not Too Late*, il y aura 30 ans en novembre prochain. Depuis, 30 groupes d'enfants de cinq ans et six ans sont entrés en 1^{re} année; beaucoup de ces jeunes sont arrivés au bout de leur scolarité sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé. Pour beaucoup, maintenant est trop tard – leur vie a été gâchée, leur futur, circonscrit, et leur confiance dans cette société, ébranlée à juste raison. Beaucoup de ces jeunes sont aujourd'hui les parents d'enfants dans le système et, si même ils en sont capables, ont peu de raisons d'instiller de l'espoir chez leurs enfants.

Afin de mettre en place des fondations nécessaires aux interventions considérables requises pour venir à bout de ce problème croissant, la province doit commencer immédiatement à créer la méthode de collecte de données fondées sur la race dans tous les domaines importants. De plus, pour que les mesures requises pour venir à bout des problèmes urgents liés aux relations entre la police et les minorités dans certains quartiers soient en place avant l'été 2009, les fonds provinciaux que nous proposons pour les comités de liaison jeunesse-police et les programmes de formation des agents de première ligne devront être versés le plus rapidement possible.

De plus, la province devrait agir immédiatement et faire en sorte que les membres du personnel enseignant et administratif soient plus représentatifs des populations desservies.

- 30. Étapes vers la création de carrefours communautaires :** Il y a un consensus écrasant en faveur de la construction de carrefours communautaires; par conséquent, il n'y a aucune raison de retarder les mesures à cet égard. Dans les quartiers où l'indice de marginalisation relative affichera clairement un niveau élevé de privation ou là où d'autres indicateurs l'ont déjà fait, la province devrait entamer sans attendre le dialogue avec les gouvernements municipaux, afin de planifier la création de carrefours communautaires là où il n'en existe pas et recenser les centres récréatifs et artistiques disponibles. En l'absence de telles installations et en attendant que de tels carrefours communautaires soient créés, la province devra, en collaboration avec la municipalité et la Société immobilière de l'Ontario, louer des locaux destinés aux jeunes et aux services pour les jeunes. Il ne doit pas se passer un hiver et un printemps de plus sans mettre à la disposition des jeunes des quartiers les plus défavorisés un lieu sûr où ils pourront se réunir et s'amuser.

Éléments de base temporaires

Outre les trois domaines dont nous venons de parler, à notre avis, les mesures que le gouvernement doit entreprendre dans l'immédiat portent sur la mise en place d'un certain nombre d'éléments de base sur lesquels reposera la réussite de nos conseils. Les mesures en question sont les suivantes :

- ◆ Établir un comité ministériel de l'inclusion sociale et de l'antiracisme, ou l'équivalent, et le conseil consultatif du premier ministre. Désigner le principal ministère responsable du renforcement des communautés et nommer le chef du secrétariat de l'inclusion sociale et de l'antiracisme.

- ◆ Recruter le personnel du secrétariat pour commencer le travail sur la coordination du plan d'action du gouvernement et sur le cadre stratégique pour la jeunesse et retenir les services de recherche chargés d'élaborer les objectifs en matière de résultats.
- ◆ Organiser des discussions ciblées sur l'indice de marginalisation relative dans le but de l'achever à temps pour présenter les données au début de 2009, afin de déterminer les points au sujet desquels on s'entretiendra avec les municipalités pour choisir et définir les quartiers les plus défavorisés nécessitant les mesures prioritaires décrites.
- ◆ Retenir une équipe ou plusieurs équipes possédant l'expérience requise pour établir un plan d'accès universel aux services de santé mentale pour les enfants, ainsi que des plans d'investissement immédiat dans des services, en particulier pour que les jeunes personnes prises en charge (soins et garde) qui nécessitent de tels services les obtiennent au plus vite.
- ◆ Commencer, en consultation avec la Commission ontarienne des droits de la personne, à élaborer une méthodologie provinciale visant la collecte et l'utilisation des statistiques fondées sur la race.

En ce qui concerne les deux premiers points, la province doit agir rapidement pour mettre en place les structures de gouvernance nécessaires. Dans le cas des autres recommandations, et compte tenu des résultats des discussions avec les gouvernements municipaux et les groupes communautaires, nous pensons que des progrès considérables pourraient être réalisés au cours des six prochains mois.

Initiatives à court et à moyen terme

Nous pensons que la province doit aussi progresser régulièrement en ce qui concerne les éléments suivants de notre stratégie et sommes conscients que plusieurs d'entre eux nécessiteront des consultations plus approfondies entre les ministères et les gouvernements municipaux, les organismes et les groupes communautaires.

- ◆ Superviser les efforts que les ministères déploient pour élaborer des plans d'action en tenant compte des instructions du comité ministériel et des conseils contenus dans le présent rapport et former des groupes de travail avec les communautés, organismes et spécialistes clés pour faire avancer ce travail.
- ◆ Établir le fonds pour les comités de liaison communautaire jeunesse-police et les programmes de formation à court terme sur la lutte contre le racisme.

- ◆ S'assurer que la planification prioritaire d'un corps enseignant représentatif dans les quartiers défavorisés est en cours.
- ◆ Établir le cadre stratégique pour la jeunesse, avec autant d'objectifs en matière de résultats que possible dans les délais fixés.
- ◆ Lancer un processus d'évaluation des besoins en matière de centres récréatifs, culturels et autres en collaboration avec les municipalités dans les quartiers qu'on estime être hautement défavorisés lors de la mise en œuvre de l'indice de la marginalisation relative.
- ◆ Dans les régions identifiées comme étant défavorisées, où les jeunes manquent de lieux pour se réunir, s'amuser ou créer, chercher à louer des locaux, auprès de la Société immobilière de l'Ontario entre autres, où ils pourront le faire en attendant que commence la planification des centres récréatifs et artistiques et des carrefours communautaires.
- ◆ Établir le conseil de financement des organismes dirigés par des jeunes et des organismes encourageant la participation des habitants afin que certains de ces organismes puissent être mis en place pendant l'été 2009.
- ◆ Entamer les discussions avec les organismes communautaires sur les moyens de simplifier et de stabiliser leur financement, en faisant participer, au besoin, les gouvernements municipaux et d'autres bailleurs de fonds.

Vers une mise en œuvre complète

Si le travail de mise en place des éléments de base et d'autres initiatives va bon train, nous croyons que les autres éléments importants de notre stratégie, qui sont énoncés ci-dessous, se mettront en place aussi. Bien que le rythme de la mise en œuvre et le temps que cela nécessitera dépendront des ressources disponibles et des consultations qui devront être entreprises avec les partenaires, on pourra s'appliquer à travailler à la réalisation de ces objectifs au cours de la première année.

- ◆ Nommer le conseil consultatif de justice pour la jeunesse.
- ◆ Commencer les négociations afin de permettre aux responsables des installations d'utiliser les écoles comme carrefours communautaires dans les quartiers qui seront désignés comme étant défavorisés.
- ◆ Rechercher une université ou un collège qui abritera l'institut d'excellence par l'évaluation des programmes.

- ◆ Mettre au point les plans de mise en œuvre des ministères et établir les ententes sur les services publics aux fins d’approbation.
- ◆ Au fur et à mesure que les quartiers défavorisés sont officiellement désignés comme tels, déterminer avec les municipalités les domaines nécessitant une collaboration et établir avec les quartiers des partenariats stratégiques ou travailler en tenant compte des structures équivalentes.
- ◆ Verser les premières subventions aux organismes dirigés par des jeunes et aux organismes encourageant la participation des habitants dans les quartiers désignés comme étant défavorisés.
- ◆ Terminer et publier le plan d’action du gouvernement.

Comme nous l’avons noté, des efforts constants et alignés les uns sur les autres devront être entrepris à long terme pour lutter contre les causes de la violence identifiées dans le présent rapport. Le plan du gouvernement fournira les détails de la méthode qu’il compte adopter pour mener à bien ces efforts. Quelle que soit l’approche choisie, nous croyons que le gouvernement se doit de continuer de mobiliser et de faire participer le public à cette entreprise en publiant régulièrement des rapports hautement accessibles au sujet des progrès réalisés en tenant compte des résultats visés et des indicateurs intermédiaires dans tous les domaines clés.

Conclusion

Nous arrivons au terme de notre rapport, mais avant de conclure, nous tenons à souligner que notre engagement à l’égard des questions qui y sont traitées n’a pas débuté lorsque le premier ministre nous a demandé d’entreprendre cet examen et qu’il ne prendra pas fin lors de la présentation du rapport. Si le premier ministre le souhaite, nous continuerons de participer activement et d’être des partenaires consentants, à titre officiel ou privé, au travail qui doit être fait pour que les jeunes de cette très riche province soient en sécurité et mènent une vie saine au sein de familles et de communautés en santé.

